

# L'emploi, le chômage et les conditions d'activité sur les marchés urbains du travail

## Principales spécificités

*François ROUBAUD*

*Constance TORELLI*

## Introduction

Ce premier chapitre propose un tour d'horizon des principales caractéristiques des marchés urbains du travail et de la main-d'œuvre qui y est employée dans la première moitié des années 2000. L'analyse descriptive de plus d'une dizaine d'*enquêtes 1-2-3* réalisées sur le continent au cours de la décennie en cours permet d'établir un certain nombre de traits caractéristiques robustes quant aux spécificités africaines. Nous balayons un spectre large d'indicateurs comme le niveau d'éducation et lien formation-emploi, le chômage et le sous-emploi, la répartition et les propriétés des emplois par secteur institutionnel, notamment le secteur informel, la qualité des emplois (revenus, protection sociale), la pluri-activité, etc. en pointant les grandes questions qui se font jour et qui sont ensuite étudiées en détail dans les chapitres suivants de l'ouvrage.

Plus concrètement, ce chapitre est organisé comme suit. La première partie décrit la situation socio-démographique des onze agglomérations étudiées, tandis que les parties suivantes sont exclusivement centrées sur le marché du travail. La question

de la participation est abordée dans la partie 2, la partie 3 étant consacrée au phénomène chômage. Les parties 4 et 5 s'intéressent plus spécifiquement à l'emploi, sa structure et les caractéristiques de la main-d'œuvre par secteur institutionnel pour la première, les revenus d'activité et les conditions de travail pour la seconde. Enfin, la dernière partie aborde la question des perspectives d'emploi, en se centrant sur les jeunes. Dans ce chapitre, nous apportons une attention particulière aux thèmes du chômage, du secteur informel et des revenus (situés au cœur des problématiques étudiées dans les autres chapitres). Nous avons, autant que possible, introduit une dimension genre pour chacun des indicateurs présentés.

## La situation socio-démographique

La population des ménages ordinaires des principales agglomérations des 10 pays sous revue (Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo ; Afrique centrale : Cameroun, RDC ; océan Indien : Madagascar) chiffre à près de 20 millions de personnes au cours de la première moitié des années 2000 (tableau 1). Le poids des sept pays de l'UEMOA est équivalent à celui de l'Afrique centrale (un peu plus de 9 millions), tandis qu'Antananarivo, seule représentante de l'océan Indien, n'est que de 1,3 million. Un ratio de 1 à 8 sépare la ville la moins peuplée (Niamey, 675 000 habitants) à la plus peuplée Kinshasa (5 800 000 habitants). Avec 3 046 000 personnes, Abidjan arrive loin en tête et représente le tiers du total en Afrique de l'Ouest. À elle seule, Abidjan est aussi peuplée que les deux agglomérations suivantes réunies : Dakar et Bamako.

Rapportée à la population totale de chaque pays, la population de chacune des agglomérations représente de 6-7 % (Niamey et Ouagadougou) à plus de 22 % (Dakar), reflétant en partie la faiblesse des taux d'urbanisation en Afrique sahélienne. Mais si l'on rapporte la population de ces villes à la population urbaine, le ratio moyen atteint près de 40 % en Afrique de l'Ouest. Dakar apparaît particulièrement « hypertrophiée » avec 52 % de la population urbaine. En Afrique centrale et à Madagascar, le phénomène est légèrement moins marqué, mais la capitale concentre tout de même près d'un tiers des urbains ; le Cameroun fait figure d'exception, avec sa structure bicéphale, les deux principales agglomérations (Yaoundé et Douala) étant de taille similaire, mais agrégeant néanmoins plus de 40 % de la population urbaine. Au-delà de cette spécificité africaine (relatif sous-développement des villes secondaires), le poids prépondérant de la principale agglomération renforce l'intérêt du champ couvert dans cet ouvrage : d'une part, le poids démographique des centres urbains sous revue est très important ; d'autre part, la composition et le fonctionnement des marchés du travail sont probablement très différents suivant que l'on traite de la capitale ou de l'ensemble du milieu urbain.

Tableau I  
Population et caractéristiques démographiques

Caractéristiques démographiques	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Population (l 000)	809	856	3 046	1 143	675	1 906	784	<b>9 219</b>	1 817	1 907	5 751	1 248
% de la population	12 %	7 %	17 %	11 %	6 %	22 %	16 %	13 %	10 %	11 %	10 %	8 %
% de la pop. urbaine	31 %	37 %	39 %	37 %	32 %	53 %	43 %	39 %	21 %	22 %	35 %	30 %
Structure par âge (%)												
de 0 à 14 ans	36,5	37,6	34,0	44,0	43,0	34,6	35,0	<b>36,7</b>	36,8	33,2	39,9	40,5
de 15 à 59 ans	60,0	58,7	64,2	52,5	54,0	60,8	62,0	<b>60,2</b>	61,1	63,8	56,0	55,7
60 ans ou plus	3,5	3,7	1,8	3,5	3,0	4,6	3,0	<b>3,1</b>	2,1	3,0	4,1	3,8
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100	100	<b>100</b>	100	100	100	100
Âge moyen	22,8	22,5	22,4	21,1	21,2	23,9	23,0	<b>22,5</b>	21,3	23,5	23,0	24,2
Âge médian	20	19	21	17	17	20	21	<b>20</b>	20	22	19	20
Femmes (%)	52,0	49,5	50,6	50,0	50,7	51,5	51,6	<b>50,8</b>	49,7	49,1	51,3	50,3
Migrants (%)	38,0	43,0	51,0	36,0	36,5	27,6	48,2	<b>41,3</b>	51,9	53,6	22,3	19,9

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 : UEMOA, 2001-2002, INS, Afristat, Dial ; Madagascar, 2001, Instat, Dial ; Cameroun, 2005, INS, Dial ; RDC : 2005, INS, Dial ; nos propres calculs.

Note : la population de Douala et celle de Yaoundé ont été calées sur les résultats définitifs du Recensement de 2005, publiés en 2010. Ils ne sont pas très différents des projections de 2005 (quelques dizaines de milliers d'habitants). Les indicateurs % de la population et % de la population urbaine doivent être pris avec précaution, du fait de l'ancienneté des derniers recensements (plus de 10 ans dans plusieurs pays).

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des villes des pays en développement, avec une prépondérance massive des jeunes. L'âge moyen dans les onze agglomérations est de 22,5 ans. Les habitants de Bamako et de Niamey sont les plus jeunes : dans les deux cas, l'âge moyen est de 21 ans et l'âge médian de 17 ans. Les différences en termes de sexe ratio sont faibles, et les femmes représentent légèrement plus de la moitié de l'ensemble des agglomérations.

Dans toutes les villes, le phénomène migratoire est important (voir chapitres 10 et 11). La part des migrants (personnes n'ayant pas toujours vécu dans la ville) ne représente jamais moins du cinquième de la population. C'est à Antananarivo qu'elle est la plus faible (20 %), marquant la plus faible mobilité des Malgaches, suivi de Kinshasa (22 %) et de Dakar (27 %). La palme revient à Abidjan, ainsi qu'aux deux métropoles camerounaises, où plus de la moitié de la population n'a pas toujours vécu dans la ville de résidence actuelle. Pour l'ensemble des agglomérations, la migration est essentiellement un phénomène national (79 % des migrants proviennent de l'intérieur du pays dans l'UEMOA, pourtant la plus ouverte aux migrations internationales). Quant à l'immigration en provenance de l'étranger, elle représente moins de 4 % à Antananarivo, Kinshasa, et dans les métropoles camerounaises, environ de 10 % des migrants à Dakar contre 28 % à Lomé et 25 % à Abidjan.

Si un migrant sur deux met en avant le désir de rejoindre sa famille, cette dimension de regroupement familial concerne surtout les femmes (deux tiers des migrantes). La recherche d'un emploi est le deuxième motif de migration : il est invoqué par près de trois migrants sur dix et plus particulièrement par les hommes. Enfin, la poursuite des études est la troisième raison de la migration avec 12 % des migrants en moyenne.

### **Composition des ménages**

Si dans l'ensemble, la taille moyenne des ménages est de 5,1 personnes (5,2 en Afrique de l'Ouest et centrale, 5 à Antananarivo), elle varie presque du simple au double : de Lomé, où elle est la plus faible (3,9), à Dakar où elle atteint 7,4 personnes. Le modèle familial dakarois apparaît très spécifique, avec une prépondérance massive des ménages de grande taille : plus du quart des ménages compte 10 personnes ou plus. Cette proportion est inférieure à 5 % à Lomé et à Cotonou. En dehors de Dakar, la taille des ménages permet de distinguer deux groupes de villes : les villes sahéliennes (Ouagadougou, Niamey et Bamako), avec une taille moyenne comprise entre 5,6 et 6 personnes, et les villes côtières d'Afrique de l'Ouest (Lomé, Abidjan, Cotonou), l'Afrique centrale et Madagascar, avec une taille moyenne de 4,6 personnes ou moins.

Environ un chef de ménage sur cinq est une femme. Ici aussi s'opposent un modèle « sahélien », où la proportion de femmes chefs de ménage est plus faible et inférieure à 16 % (voire même en deçà de 10 % à Bamako), et un modèle « côtier », caractéristique de Lomé, Cotonou et Dakar, où le ratio atteint 25 %

à 30 %, tandis qu'Abidjan occupe une position intermédiaire, l'Afrique centrale et Madagascar se situant à la moyenne (autour de 20 %).

## Scolarité

Dans l'ensemble, 30 % des individus âgés de 10 ans et plus n'ont jamais fréquenté l'école primaire en Afrique de l'Ouest contre moins de 5 % en Afrique centrale et dans l'océan Indien, mettant en lumière l'ancienneté du processus de scolarisation dans ces deux dernières régions (tableau 2). Mais même au sein de l'UEMOA, la situation peut être très variable. On retrouve encore ici l'opposition entre trois villes sahéliennes (Bamako, Niamey et Ouagadougou), dont une très forte proportion d'individus, pouvant atteindre 41 % à Bamako, n'a pas été à l'école, et deux villes côtières (Cotonou et Lomé), qui ont réussi à scolariser une part beaucoup plus importante de leurs habitants ; Dakar et Abidjan occupant une position intermédiaire. En Afrique centrale et à Madagascar, l'enjeu de la scolarisation se joue soit au-delà du primaire (quantité), soit sur la qualité de l'enseignement.

Si maintenant on ne raisonne plus en stock (l'ensemble des cohortes) mais en flux (ceux qui vont encore à l'école), la hiérarchie entre villes côtières et sahéliennes continue à être globalement respectée. Cependant, certaines spécificités méritent d'être mentionnées. D'abord, Ouagadougou semble combler une partie de son retard : avec un taux net de scolarisation primaire de 80 %, elle se rapproche de Cotonou (81 %) et de Lomé (83 %). Ouagadougou occupe la deuxième place derrière Cotonou pour le taux net de scolarisation au collège (secondaire premier cycle). En revanche, Abidjan et surtout Dakar laissent en dehors du système entre un quart et un tiers de la cohorte des 6-11 ans. Ainsi, avec un taux net de scolarisation primaire de 66 %, Dakar fait à peine mieux que Bamako (62 %). Sur tous les indicateurs, qu'ils soient de stock ou de flux, Bamako apparaît comme la ville la moins performante du point de vue de la scolarisation. En Afrique centrale et à Madagascar, c'est à Kinshasa que les taux de scolarité sont les plus élevés et la scolarité la plus longue. Compte tenu du contexte de défaillance de l'État et de crises économique et politique depuis de nombreuses années, un tel résultat est un indicateur de l'importance que les Congolais accordent à l'école.

Dans toutes les villes, le taux de fréquentation scolaire n'a cessé de croître au fil des générations. Certaines villes ont même connu des progrès spectaculaires. Ouagadougou, et plus encore Niamey, sont exemplaires à cet égard. Ainsi, dans la capitale nigérienne, 88 % des personnes âgées de 60 ans et plus n'ont jamais été à l'école. Ils ne sont plus qu'un peu plus de 16 % chez les jeunes de 10 à 14 ans (figure 1). À Ouagadougou, les mêmes ratios sont respectivement de 84 % et 12 %. Ces deux villes ont quasiment rattrapé leur retard par rapport à des villes comme Lomé ou Cotonou, dont la situation de départ était pourtant bien meilleure : 47 % et 59 % respectivement de la classe d'âge de 60 ans et plus y ont fréquenté l'école. Dans les villes de scolarité ancienne, la progression du taux de fréquentation scolaire est par définition moins spectaculaire. Ainsi,

Tableau 2  
Scolarité de la population (%)

Population	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Non scolarisée (> = 10 ans)	20,2	33,7	28,5	40,8	36,3	31,4	16,1	29,7	2,7	4,2	4,5	4,2
Taux net scolarisation primaire	81,2	79,7	73,2	70,7	70,5	65,9	83,2	73,3	90,7	92,6	81,2	92,3
Taux net scolarisation secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	33,8	29,4	23,0	28,2	28,7	19,9	27,5	25,4	61,5	63,0	53,9	39,3
Parle et écrit le français (> = 10 ans)	70,9	60,4	66,4	49,6	57,4	58,4	72,9	62,6	91,8	89,2	69,6	33,0
Scolarisée après le primaire (> = 15 ans)	49,2	37,2	46,2	38,4	37,2	31,2	47,6	41,1	75,5	72,6	95,2	66,3
Ayant fait des études supérieures (> = 20 ans)	12,1	6,8	13,8	7,1	9,1	7,0	6,8	9,9	18,6	13,2	16,3	13,7

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : tranches d'âge pour calculer les taux nets de scolarisation : Cotonou, Abidjan, Lomé, Douala, Yaoundé et Antananarivo : 6-10 ans (primaire) et 11-14 ans (secondaire) ; Ouagadougou, Bamako, Niamey, Dakar et Kinshasa : 7-11 ans (primaire) et 12-15 ans (secondaire).

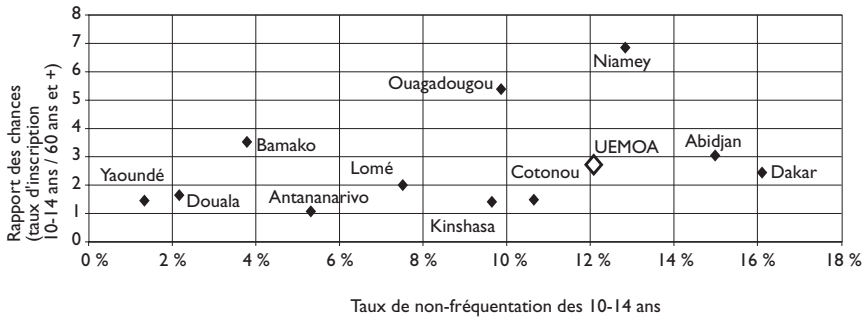


Figure 1

*Dynamique de la scolarisation sur longue période*

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

À noter : le rapport de chance est la probabilité qu'un enfant de 10 à 14 ans ait été à l'école rapporté à la probabilité qu'un adulte de 60 ans et plus l'ait également été.

à Antananarivo, la jeune génération n'a pas plus de chance de fréquenter l'école que ne l'avait celle de ses aînés. Pour les deux, 6 % de chaque cohorte n'a pas été scolarisée.

Cette progression s'accompagne partout d'une réduction sensible des écarts entre hommes et femmes. Celle-ci est plus ou moins prononcée selon les villes. Dakar apparaît la plus performante : alors que chez les 60 ans et plus, les hommes ont eu quatre fois plus de chances que les femmes d'aller à l'école, l'écart n'est plus que de 7 points chez les 10-14 ans. À l'autre extrémité, à Cotonou et surtout à Abidjan, les filles ont été peu favorisées. Partout des progrès restent à accomplir : dans aucun pays, les femmes n'ont rattrapé les hommes dans leur probabilité d'accéder à l'école, et ce quelle que soit la classe d'âge considérée.

En conclusion, il convient de souligner la bonne performance relative des systèmes éducatifs de la région qui ont réussi à améliorer très sensiblement le taux de fréquentation scolaire de la population, ce qui signifie scolariser des classes d'âge de plus en plus nombreuses, et ce malgré la crise aiguë des finances publiques. Il est malheureusement probable que ce résultat quantitatif n'a pu être obtenu qu'au prix d'une dégradation notable de la qualité de l'enseignement dispensé.

## L'activité

Sur l'ensemble des agglomérations, on compte plus de 14 millions de personnes en âge de travailler (10 ans et plus) : 6 854 000 en Afrique de l'Ouest, 6 200 000 en Afrique centrale et 947 000 à Madagascar. En moyenne, près de

six personnes sur dix sont actives (ayant un emploi ou chômeur). Si l'on se restreint à la population âgée de 15 ans et plus, le taux d'activité gagne près de 10 points en passant à 70 %. Situées nettement au-dessus de la moyenne, Abidjan, Lomé et Yaoundé se détachent de cet ensemble avec environ 70 % d'actifs tandis qu'à l'autre extrémité, Niamey, Dakar, Bamako et surtout Kinshasa connaissent les taux d'activité les plus faibles avec en moyenne un actif sur deux personnes en âge de travailler.

### **Insertion des femmes sur le marché du travail**

Généralement, il y a plus d'actifs que d'actives : le taux d'activité global montre un écart de près de 15 points en faveur des hommes (tableau 3). Les plus grands écarts observés sont de 28 points pour Niamey, 21 points à Dakar, 17 points à Ouagadougou et Yaoundé et 14 points à Bamako, Douala et Kinshasa. À l'inverse, le rôle économique des femmes dans les villes d'Abidjan, Cotonou et Lomé semble être plus important (voir chapitre 7).

En fait, la variation des taux d'activité d'une agglomération à une autre est beaucoup plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. Chez ces derniers, près de 20 points séparent les Abidjanais (les plus actifs avec 70 %) de leurs homologues de Kinshasa (50 %). En revanche, chez les femmes, les mêmes taux varient presque du simple au double entre les habitantes de Lomé (67 %) et de Niamey et Kinshasa (35 %).

Ceci traduit le rôle social joué par les femmes qui se partagent entre deux fonctions : la prise en charge de la reproduction interne des unités familiales et une contribution importante au pouvoir d'achat des ménages à travers l'exercice d'une activité économique. Ainsi, les femmes passent en moyenne 17 heures par semaine à effectuer des activités domestiques quand les hommes se contentent de quatre fois moins (4 heures hebdomadaires). La situation est encore plus inégalitaire en Afrique de l'Ouest où le ratio est de 1 à 8 : 17 heures pour les femmes contre 2 heures pour les hommes. C'est à Antananarivo que les hommes partagent de manière la plus « équitable » les travaux domestiques, en en faisant tout de même deux fois moins qu'elles (17 vs 8 heures). Cependant, il est intéressant de noter que les femmes actives passent plus de temps que les inactives à se consacrer à des activités domestiques (18 heures vs 16 heures), ce qui met clairement en lumière le phénomène dit de la « double journée » des femmes qui travaillent (voir chapitre 7).

### **Insertion des jeunes sur le marché du travail**

Le taux d'activité épouse les étapes successives du cycle de vie. Les taux d'activité croissent rapidement à mesure que les jeunes sortent du système scolaire et s'intègrent à la vie professionnelle. Le maximum est atteint entre 30 et 49 ans : le taux d'activité des hommes de ce groupe d'âge dépassant même 85 % sur l'ensemble des villes (à l'exception notable de Kinshasa). À partir de ce groupe d'âge, les taux d'activité refluent pour s'effondrer après 60 ans.



Tableau 3  
Taux d'activité par sexe (%)

Sexe	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Hommes	58,8	66,3	70,1	59,3	63,5	62,1	68,9	65,3	63,2	69,7	50,2	64,0
Femmes	60,9	49,6	60,3	45,6	35,2	41,1	66,9	52,5	47,7	52,4	35,8	55,5
<b>Ensemble</b>	<b>59,9</b>	<b>58,0</b>	<b>65,1</b>	<b>52,4</b>	<b>48,8</b>	<b>51,1</b>	<b>67,9</b>	<b>58,7</b>	<b>55,5</b>	<b>61,2</b>	<b>42,8</b>	<b>59,7</b>

Sources : enquêtes I-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs.

Tableau 4  
Taux d'activité par âge (%)

Âge	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
De 10 à 14 ans	14,1	9,1	16,3	11,2	13,2	9,3	17,2	13,0	4,5	10,2	1,7	6,1
De 15 à 29 ans	56,6	60,6	63,0	50,3	42,8	52,1	68,3	57,9	50,3	57,2	29,3	58,9
De 30 à 49 ans	91,1	84,9	90,7	81,8	73,6	74,7	93,0	85,1	88,0	87,1	73,5	87,7
50 ans et plus	62,6	57,3	64,2	53,5	64,1	48,9	60,6	57,6	62,4	61,8	63,8	60,3
<b>Ensemble</b>	<b>59,9</b>	<b>58,0</b>	<b>65,1</b>	<b>52,4</b>	<b>48,8</b>	<b>51,1</b>	<b>67,9</b>	<b>58,7</b>	<b>55,5</b>	<b>61,2</b>	<b>42,8</b>	<b>59,7</b>

Sources : enquêtes I-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs..

L'analyse de la situation démographique met en avant la jeunesse de la population. Sur l'ensemble des villes étudiées, les jeunes âgés de 20 ans et moins représentent plus du tiers (35 %) de la population en âge de travailler (10 ans et plus). Parmi eux, trois jeunes sur dix sont actifs (35 %), la situation étant très différente d'une ville à une autre. Ainsi en Afrique de l'Ouest, à Niamey et à Bamako, où les jeunes sont les plus nombreux, un quart d'entre eux sont actifs ; à Abidjan et à Lomé, cette proportion monte à 35 et 37 %. Les indicateurs scolaires montrent un désavantage des jeunes filles, surtout à Abidjan et à Cotonou. On retrouve ce trait sur le marché du travail, où elles sont proportionnellement plus présentes que les garçons. Entre 35 % et 43 % des jeunes habitantes de Cotonou, Abidjan ou Lomé sont actives : 13 à 15 points de plus que leurs homologues masculins aux mêmes âges. Ailleurs, le taux d'activité des jeunes est plus faible (moins de 25 %), surtout à Kinshasa où il n'atteint que 7 %, sous le double effet de taux de scolarisation et d'inactivité (hors école) plus élevés, tandis que les différences entre garçons et filles sont peu marquées.

L'entrée précoce des enfants sur le marché du travail reste un phénomène préoccupant : en Afrique de l'Ouest 13 % des enfants de 10 à 14 ans sont actifs (tableau 4) et les filles sont plus touchées que les garçons par ce problème, avec des taux d'activité respectifs de 16 % et 10 % (voir chapitre 12). En Afrique centrale et à Madagascar, le phénomène est plus circonscrit, du fait notamment d'une plus forte participation scolaire. Néanmoins, à Douala, un jeune sur dix est actif, la plupart combinant école et emploi.

Le statut au sein du ménage constitue un autre indicateur du cycle de vie des individus. Ce sont les chefs de ménage qui enregistrent les taux d'activité les plus élevés (86 % pour l'ensemble des onze villes), viennent ensuite les conjoints et les autres membres du ménage (respectivement 62 % et 51 %) et, finalement, les enfants qui enregistrent les taux les plus faibles (31 %). La survie des ménages repose avant tout sur le chef de ménage. Ensuite, lorsque cela devient nécessaire, la stratégie consiste à mobiliser le conjoint et les autres membres du ménage. La participation des enfants est mise en œuvre en dernier recours.

Enfin, les taux d'activité varient sensiblement suivant l'origine migratoire des individus. Le taux d'activité des migrants (66 %) est systématiquement supérieur à celui des natifs (43 %), reflétant l'attraction que représente la grande ville en matière d'emploi et donc motif de migration.

## **La population inactive**

Sur l'ensemble de la population potentiellement active, 41 % n'ont pas d'emploi et n'en recherchent pas en Afrique de l'Ouest. À Bamako, Niamey et Dakar, une personne sur deux est inactive (tableau 5). Les deux principaux groupes d'inactifs sont formés par les jeunes en cours de scolarité ou étudiant (de 55 % dans l'UEMOA et à Kinshasa, jusqu'à deux tiers à trois quarts au Cameroun et à Madagascar). Les femmes au foyer arrivent en second (20 % en Afrique de

l'Ouest, de l'ordre de 15 % ailleurs). Finalement, la proportion des retraités est faible (moins de 4 %, avec un maximum de 6 % à Antananarivo et Cotonou), marquant à la fois une pyramide des âges à base élargie, mais aussi la nécessité de travailler au-delà de 60 ans, certains retraités ne pouvant se satisfaire de la pension qu'ils perçoivent (voir chapitre 13). La répartition des inactifs diffère d'une agglomération à l'autre, les élèves ou étudiants sont plus nombreux proportionnellement hors Afrique de l'Ouest, à Cotonou et Lomé, et les femmes au foyer plus souvent présentes parmi les inactifs à Niamey, Dakar et Bamako.

Tableau 5  
Répartition de la population inactive

Ville	Population inactive (en %)					Nombre d'inactifs
	En cours de scolarité	Femmes au foyer	Retraités	Longue maladie	Autres	
Cotonou	70,1	9,6	5,5	5,1	9,7	246 000
Ouagadougou	58,1	18,1	3,0	6,9	13,9	267 000
Abidjan	58,4	14,1	3,6	4,7	19,2	812 000
Bamako	56,4	21,1	3,2	6,9	12,4	361 000
Niamey	46,1	36,3	1,8	6,3	9,5	238 000
Dakar	42,8	28,2	4,5	7,1	17,4	712 000
Lomé	65,3	9,0	4,3	7,7	13,7	192 000
<b>Ensemble</b>	<b>54,7</b>	<b>20,0</b>	<b>3,8</b>	<b>6,1</b>	<b>15,4</b>	<b>2 828 000</b>
Yaoundé	74,2	14,1	2,2	5,6	3,9	584 700
Douala	65,5	13,5	3,4	7,0	10,6	515 700
Kinshasa	57,3	15,0	1,8	5,4	20,5	2 300 000
Antananarivo	67,9	17,3	6,0	4,4	4,4	381 500

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Dans 91 % des cas, les inactifs sont pris en charge par leur famille. Environ 5 % peuvent compter sur des revenus de pensions (du travail, invalidité, etc.). Ce résultat met en lumière le faible développement des transferts institutionnels (pensions, etc.), le rôle majeur des solidarités et des transferts informels (inter et intra-ménages), ainsi que la prédominance massive des revenus du travail dans le revenu total des ménages dans les différents pays.

Sur l'ensemble des agglomérations, près de sept inactifs sur dix ont choisi ce statut de façon volontaire, qu'ils considèrent ne pas être en âge de travailler ou ne pas avoir besoin de travailler pour vivre. En revanche, pour 1 850 000 inactifs (soit environ 30 % des inactifs), l'absence d'activité correspond en fait à une forme de chômage déguisé, soit qu'ils se soient retirés du marché du travail parce qu'ils ne pensent pas pouvoir obtenir d'emploi compte tenu de la situation économique dégradée ou de leur qualification jugée trop faible, soit qu'ils

attendent les résultats d'une démarche qui tarde à se concrétiser. La frontière est donc floue entre ce type d'inactifs, les « travailleurs découragés » et les chômeurs qui, eux, sont comptabilisés dans la population active et dont ils partagent un certain nombre de traits. Ces deux groupes jouissent d'un niveau scolaire supérieur aux « vrais inactifs », avec en moyenne près de deux années d'études supplémentaires sur l'ensemble de la région.

Ce formidable volant de main-d'œuvre potentielle illustre l'importance de l'offre de travail inemployée, susceptible d'intégrer ou de se retirer du marché du travail en fonction des incitations qui lui sont adressées (augmentation de la demande de travail, augmentation du salaire réel, etc.). Cela laisse supposer que le nombre d'emplois à créer pour résorber le chômage serait bien plus élevé que le nombre de chômeurs, compte tenu de la flexion probable des taux d'activité.

## Le chômage

Sur l'ensemble des onze villes, le nombre de chômeurs au sens du BIT est estimé à 963 000 personnes, ce qui correspond à un taux de chômage moyen de 12 % (tableau 6). Il est légèrement plus élevé en Afrique centrale, et en revanche très inférieur à Madagascar, qui connaît en 2001 une très forte croissance (à l'aune de ce pays) depuis le milieu des années 1990. C'est à

Tableau 6  
Taux de chômage (au sens du BIT) suivant le genre et l'âge

Ville	Genre		Classe d'âge			Ensemble	
	Homme	Femme	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	%	Effectif
Cotonou	6,3	4,9	7,3	4,2	3,7	5,5	20 400
Ouagadougou	14,6	16,4	22,4	9,2	5,9	15,4	56 500
Abidjan	13,1	14,0	17,4	10,0	7,3	13,5	205 400
Bamako	7,1	7,0	10,7	4,6	2,9	7,1	28 000
Niamey	12,1	15,0	18,7	8,7	11,1	13,1	29 900
Dakar	9,9	14,1	14,4	10,0	6,7	11,7	87 000
Lomé	10,9	5,7	10,4	5,8	7,7	8,2	33 300
<b>Ensemble</b>	<b>11,2</b>	<b>11,7</b>	<b>15,2</b>	<b>8,3</b>	<b>6,5</b>	<b>11,4</b>	<b>460 500</b>
Yaoundé	11,4	19,2	21,1	9,6	5,0	14,7	108 700
Douala	10,6	15,1	17,8	7,8	9,0	12,5	108 900
Kinshasa	17,3	11,8	26,3	11,2	8,5	14,9	259 100
Antananarivo	5,0	3,9	7,9	2,5	1,1	4,4	25 300

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Ouagadougou, Kinshasa et Yaoundé que le taux de chômage est le plus élevé (avec environ 15 %) et à Cotonou et Antananarivo qu'il est le plus faible (5,5 % et 4,4 % respectivement).

La définition du chômage au sens du BIT est extrêmement restrictive (ne pas avoir exercé d'emploi au cours de la semaine de référence, ne serait-ce qu'une heure, en rechercher activement un et être disponible pour l'exercer). Si l'on retient une définition plus large du chômage, en ajoutant aux chômeurs BIT, l'ensemble des inactifs qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours du mois de référence, restent malgré tout disponibles si on leur en proposait un, le diagnostic change sensiblement. D'abord, le niveau du chômage augmente de 5 points en passant de 11 % à 16 % en Afrique de l'Ouest, d'environ 3 points au Cameroun et de 9 points en RDC, où le taux de chômage élargi touche près d'un actif sur quatre (tableau 7). Ensuite, les écarts entre genre s'accroissent, les femmes étant beaucoup plus sujettes au chômage déguisé. On trouve, en proportion, deux fois plus de chômeuses que de chômeurs à Niamey et à Dakar. Dans l'ensemble, l'élargissement du concept de chômage a pour conséquence d'incorporer comme chômeurs des catégories de population qui se situent en marge de l'activité économique et qui entretiennent un lien plus lâche avec le marché du travail (jeunes, femmes, personnes âgées).

Tableau 7  
Taux de chômage élargi suivant le genre et l'âge

Ville	Genre		Classe d'âge			Ensemble	
	Homme	Femme	10-29 ans	30-49 ans	50 ans et +	%	Effectif
Cotonou	7,1	6,5	8,6	5,1	5,8	6,8	25 000
Ouagadougou	17,4	28,3	31,0	14,5	8,7	22,4	90 000
Abidjan	14,2	17,6	20,6	11,2	8,6	15,8	245 000
Bamako	9,2	16,5	17,8	8,5	7,2	12,5	53 000
Niamey	17,3	32,0	33,4	14,9	16,5	23,3	60 000
Dakar	12,8	26,2	23,0	16,0	10,9	18,9	153 000
Lomé	12,6	9,8	13,9	8,1	10,5	11,2	47 000
<b>Ensemble</b>	<b>13,2</b>	<b>18,8</b>	<b>20,9</b>	<b>11,4</b>	<b>9,5</b>	<b>15,9</b>	<b>673 000</b>
Yaoundé	12,4	24,8	24,8	12,4	6,2	17,9	131 000
Douala	12,0	21,2	21,4	10,8	13,4	16,0	138 000
Kinshasa	24,2	23,2	38,9	18,2	14,5	23,8	461 100
Antananarivo	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Pour éviter toute confusion dans la suite du texte, l'analyse ne portera que sur les chômeurs au sens du BIT, qui correspondent à la définition internationale du chômage.

## Profils des taux de chômage

Au niveau agrégé, le chômage affecte (presque) autant les hommes que les femmes (respectivement 11 % et 12 %). Cette moyenne cache quelques spécificités : à Dakar, le chômage touche en proportion plus de femmes que d'hommes, tandis qu'à Cotonou et à Lomé les taux de chômage des hommes sont supérieurs à ceux des femmes.

Partout, le taux de chômage décroît avec l'âge, le chômage touchant beaucoup plus les jeunes. Les jeunes Ouagalais sont les plus affectés avec un taux de chômage de 22,4 % chez les 10 à 29 ans. Dans l'ensemble, les jeunes actifs éprouvent de sérieuses difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Pour leurs aînés, Dakar et Abidjan se distinguent avec un taux de chômage de 10 % aux classes d'âge intermédiaires (entre 30 et 49 ans), tandis qu'à Niamey le chômage des plus âgés reste supérieur à 11 %.

Tableau 8  
Taux de chômage selon le cycle d'études

Ville	Ensemble	Non scolarisé	Primaire	Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	Enseignement technique secondaire	Ensei- nement supérieur
Cotonou	5,5	2,4	4,4	6,8	8,9	9,5	12,9
Ouagadougou	15,4	9,5	16,0	23,9	22,7	25,8	14,3
Abidjan	13,5	8,7	11,4	18,1	19,2	23,3	20,7
Bamako	7,1	5,2	6,9	8,4	10,2	14,0	8,3
Niamey	13,1	9,1	15,0	21,5	14,1	15,0	8,5
Dakar	11,7	8,9	12,3	15,2	14,6	0,4	12,7
Lomé	8,2	3,5	6,8	9,3	13,4	17,0	19,4
<b>Ensemble</b>	<b>11,4</b>	<b>7,6</b>	<b>10,5</b>	<b>15,3</b>	<b>16,1</b>	<b>18,0</b>	<b>16,6</b>
Yaoundé	14,7	2,0	18,3	31,0	23,4	12,3	13,0
Douala	12,5	1,5	20,6	25,8	15,7	23,6	12,8
Kinshasa	14,9	7,8	11,8	16,5*	16,5*	16,5*	15,6
Antananarivo	4,5	1,4	4,3	5,1	3,6	5,6	4,7

Sources : enquêtes 1-2-3, phases (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : du fait d'imprécisions dans l'enquête à Kinshasa, il n'est pas possible de désagréger le taux de chômage dans le secondaire.

Le taux de chômage varie aussi d'un cycle d'études à l'autre et selon le type de formation (tableau 8). Paradoxalement, sur l'ensemble des villes d'Afrique de l'Ouest, le taux de chômage croît avec le niveau scolaire. Il atteint son plus bas niveau chez les actifs qui n'ont jamais été à l'école, probablement moins exigeants quant à l'emploi qu'ils acceptent d'exercer. C'est le cas particulièrement pour les villes de Cotonou et de Lomé. Dans quatre métropoles d'Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et à Madagascar, les taux de chômage ont un profil en cloche et ne refluent qu'après le secondaire. Néanmoins, les taux de

chômage élevés parmi ceux qui ont suivi le cursus universitaire montrent que le diplôme n'est pas un viatique contre le chômage (voir chapitre 5).

Les chefs de ménage, principaux pourvoyeurs de revenus des ménages, sont les moins touchés par le chômage, avec un taux de 7 % pour l'ensemble des métropoles. Ce sont bien sûr les membres « secondaires » du ménage qui pâtissent le plus de la faiblesse de la demande de travail (17 % pour les « autres membres du ménage » et 21 % pour les « enfants du chef de ménage »).

Partout, le chômage frappe plus les natifs que les migrants. Pour les premiers, le taux de chômage est de 15 %, alors que celui des migrants est de 11 %. Ce résultat s'explique par une structure socio-démographique des natifs plus concentrée au sein des catégories à fort risque de chômage (plus jeunes, plus éduqués, etc.) et non par des prétentions salariales plus élevées.

### **Qui sont les chômeurs ?**

55 % des chômeurs sont des hommes (tableau 9). Partout les chômeurs sont majoritairement des hommes, à l'exception de Dakar (où les chômeurs se répartissent presque à parité entre hommes et femmes) et dans les deux métropoles camerounaises (51 % de femmes à Douala et 56 % à Yaoundé). L'âge moyen des chômeurs est de 30 ans, mais près d'un chômeur sur quatre, voire un sur deux à Ouagadougou, a entre 15 et 24 ans. Le niveau moyen d'instruction des chômeurs des onze villes est de huit années d'études réussies.

Cependant, les chômeurs forment une population hétérogène. Il convient de distinguer deux types de chômeurs : ceux qui tentent d'obtenir leur premier emploi (les « primo-demandeurs ») et ceux qui ont perdu leur emploi (les « anciens occupés »). 53 % des chômeurs, soit 513 000 individus, sont des primo-demandeurs. L'ajustement de l'emploi formel s'est donc principalement fait à travers le gel des embauches et seulement en second lieu par compression de personnel.

#### *Les primo-demandeurs*

C'est la catégorie la plus féminisée car, s'il y a autant de chances pour les deux sexes d'être un chômeur, 57 % des femmes au chômage sont à la recherche d'un premier emploi. Ce déséquilibre dans la répartition des femmes au chômage est constaté dans chaque agglomération, mais il est beaucoup plus important à Ouagadougou, Niamey et Kinshasa où plus de sept femmes sur dix sont primo-demandeurs.

En général, les primo-demandeurs ont un niveau d'études supérieur à celui des anciens occupés (8,7 années d'études scolaires réussies contre 7,6 années respectivement ; l'écart étant encore plus élevé en Afrique de l'Ouest), mais aussi à celui de ceux qui ont un emploi (6,9 années).

#### *Les anciens occupés*

Chez les anciens occupés, la perte d'emploi s'explique surtout par une mauvaise conjoncture : 57 % des départs sont dus aux licenciements, fins

Tableau 9  
Caractéristiques des chômeurs

Chômeurs	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Hommes (%)	53,3	54,8	51,3	56,2	57,7	49,2	64,2	<b>53,1</b>	44,3	49,3	65,8	58,7
Femmes (%)	46,7	45,2	48,7	43,8	42,4	50,8	35,8	<b>46,9</b>	55,7	50,7	34,2	41,3
Âge moyen	30,3	26,7	28,3	28,7	30,0	29,9	29,6	<b>28,7</b>	27,9	29,7	33,0	26,6
Nb d'années d'études	8,0	5,9	6,9	5,7	5,4	5,6	8,3	<b>6,5</b>	9,3	9,4	10,2	7,8
Primo demandeurs (%)	40,0	63,2	54,0	57,8	61,1	53,8	50,8	<b>54,9</b>	45,6	39,0	60,9	42,7
Anciens occupés (%)	60,0	36,8	46,0	42,2	38,9	46,2	49,2	<b>45,1</b>	54,4	61,0	39,1	58,3
Durée (mois)	32,3	48,6	36,9	33,3	59,5	46,9	32,1	<b>40,7</b>	33,0	36,7	66,7	16,0
Longue durée (%)	55,1	70,1	69,5	62,1	84,2	64,5	53,9	<b>67,4</b>	56,4	64,2	62,0	50,4
Effectif (1 000)	20,4	56,5	205,4	28,0	29,9	87,0	33,3	<b>460,5</b>	108,7	109,7	259,1	25,3

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : les chômeurs de longue durée sont ceux qui cherchent un emploi depuis plus d'un an.



de contrat, fermetures d'établissements ou compression du personnel. Près de trois chômeurs sur dix ont été victimes d'un licenciement ou d'une fin de contrat. Un tiers des chômeurs de Lomé a été licencié, un quart a perdu son emploi à Ouagadougou à la fin de son contrat. Abidjan est la ville qui a le plus souffert de la conjoncture (due à la crise politique) entraînant fermetures et compression du personnel avec plus de 36 % des pertes d'emploi.

Dans l'ensemble, le taux de chômage des anciens occupés est relativement plus élevé chez les ex-salariés des entreprises publiques, où il touche plus de 11 % des actifs de ce secteur (17 % à Dakar et 15 % à Douala). Les programmes de privatisation et de restructuration des entreprises publiques ont beaucoup affecté les salariés licenciés, dont un nombre important n'a pas réussi à se reclasser. Par ailleurs, quels que soient le secteur institutionnel et l'agglomération, le chômage frappe surtout le bas de l'échelle de la hiérarchie salariale. Si moins de 6 % des cadres supérieurs sont touchés, 13 % des employés et ouvriers non qualifiés et 12 % des manœuvres sont au chômage.

### **Caractéristiques et durée du chômage**

La durée du chômage est longue, puisqu'elle atteint en moyenne près de trois ans et demi (41 mois) en Afrique de l'Ouest, 35 mois au Cameroun, le maximum étant atteint à Kinshasa avec plus de cinq ans (66 mois). Ce chiffre doit plus être interprété comme la durée pendant laquelle les chômeurs n'ont pas eu accès à un « véritable » emploi que comme la véritable durée du chômage, pendant laquelle les individus n'auraient pas exercé la moindre activité, même la plus marginale. Même si les chiffres de durée moyenne de chômage doivent être considérés avec prudence, ils n'en constituent pas moins un indicateur de l'extrême difficulté des chômeurs à s'insérer et/ou se réinsérer sur le marché du travail. Ce constat est confirmé par l'importance du chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus d'un an). Près de deux tiers des chômeurs sont au chômage depuis plus d'un an. Si à Cotonou et à Lomé, plus d'un chômeur sur deux est dans l'attente d'un emploi depuis plus d'un an, la situation est plus dramatique encore pour leurs homologues nigériens. Dans l'ensemble, le chômage de longue durée frappe relativement plus les primo-demandeurs que les anciens occupés (par exemple 70 % et 64 % respectivement en Afrique de l'Ouest).

Ces indicateurs permettent de distinguer deux groupes de villes. D'un côté, Cotonou, Lomé et Bamako et surtout Antananarivo, où le marché du travail semble plus flexible ; non seulement le taux de chômage est situé sous la barre des 10 %, mais la durée du chômage est aussi relativement plus faible. De l'autre côté, en Afrique centrale, à Dakar, Ouagadougou et surtout Niamey, les chômeurs attendent en moyenne de 4 à 6 années avant de retrouver un emploi alors que les taux de chômage y sont plus élevés.

## **Le mode de recherche d'emploi**

La mobilisation du réseau des solidarités familiales est l'option privilégiée des chômeurs dans leur recherche d'emploi. Cette stratégie est adoptée par les deux tiers des chômeurs des onze grandes villes. La prospection directe auprès des employeurs concerne un chômeur sur cinq (mais 55 % à Antananarivo). Le recours aux petites annonces concerne environ 4 % des chômeurs et jusqu'à 8 % pour les villes de Cotonou et Bamako (voire 13 % à Antananarivo).

Au niveau des onze villes, seuls 7 % des chômeurs sont enregistrés auprès d'une agence pour l'emploi, et trois fois moins (2 %) ont fait une démarche pour y trouver un travail. Les faibles taux d'inscription des chômeurs auprès des agences de placement, essentiellement publiques, s'expliquent principalement par la méconnaissance de ces institutions par les chômeurs : 56 % des non-inscrits n'en ont jamais entendu parler. Mais jusqu'à 28 % sont pessimistes quant à la capacité de l'agence à les aider. Un sérieux effort doit donc être consenti par les autorités pour appuyer les chômeurs, notamment en matière d'informations. Il convient de leur faciliter les démarches de recherche d'emploi, en cherchant à mettre en relation les offres d'emploi non satisfaites en provenance des entreprises avec le profil de candidats potentiels, aujourd'hui au chômage. De plus, il apparaît clairement que les agences de placement des chômeurs ne jouent pas leur rôle efficacement et demandent à être restructurées.

## **Le type d'emploi recherché**

59 % des chômeurs recherchent un emploi salarié, surtout en Afrique centrale et à Madagascar (où ils sont 75 %). Près d'un quart (22 %) préférerait exercer un travail indépendant (seulement 8 % à Antananarivo), tandis qu'un cinquième se montre indifférent au type d'emploi recherché. Une large majorité (70 %) souhaite un emploi permanent à plein temps, avec un horaire hebdomadaire moyen de 44 heures. Il s'agit donc bien d'une population disponible pour travailler, et non d'un volant de main-d'œuvre situé aux marges de l'activité économique.

Les raisons de la préférence pour un type d'emploi plutôt qu'un autre se ressemblent d'une ville à l'autre. Comme on pouvait s'y attendre, dans 58 % des cas, l'emploi salarié est recherché pour la sécurité qu'il est censé procurer en termes d'emploi et de salaire.

En conclusion, les chômeurs se montrent relativement flexibles quant au type d'emploi recherché : 25 % sont prêts à travailler dans n'importe quel type d'entreprises et 48 % sont indifférents quant à la branche ou à la profession. De plus, seuls 10 % sont attirés par l'administration publique, qui n'est pas l'horizon indépassable d'une main-d'œuvre frileuse, selon une image trop souvent invoquée. Le chômage ne traduit donc pas uniquement l'insatisfaction d'une main-d'œuvre aux ambitions incompatibles avec les conditions en vigueur sur le marché, mais aussi, au moins en partie, l'absence réelle d'opportunités d'emplois.

## Prétentions salariales des chômeurs

Une des raisons que l'on peut avancer pour expliquer le chômage concerne les prétentions salariales qui, par méconnaissance de la réalité sur le marché du travail, peuvent s'écarter sensiblement des rémunérations observées. Interrogés sur leurs prétentions en matière salariale, les chômeurs des sept grandes villes d'Afrique de l'Ouest demandent en moyenne une rémunération de 106 300 FCFA (soit 162 €) pour un horaire hebdomadaire de 44 heures (tableau 10). Ce montant représente le double que perçoit en moyenne un actif occupé. Ce n'est qu'à Ouagadougou et Niamey que les écarts sont moins importants. Hors d'Afrique de l'Ouest, les prétentions salariales de chômeurs de Douala sont également de 162 € (pour un revenu des actifs occupés de 99 €), de 138 € à Yaoundé (vs 111 €) et de 68 € à Antananarivo (vs 58 €).

Tableau 10  
Prétentions salariales et salaire de réservation

Ville	Prétention salariale par mois (€)	Accepte de réviser les prétentions salariales si le chômage se prolonge (%)	Salaires de réservation par mois (€)	Horaires hebdo désirés (heures/semaine)	Écart du salaire de réservation (€)
Cotonou	115	81,9	90	44,7	61,6***
Ouagadougou	89	82,3	60	45,8	127,0***
Abidjan	206	79,4	151	44,5	71,6***
Bamako	119	68,3	107	41,4	85,9***
Niamey	86	77,4	67	43,2	80,4***
Dakar	174	78,6	126	43,4	85,9***
Lomé	105	82	71	44,6	87,8***
<b>Ensemble</b>	<b>162</b>	<b>79,1</b>	<b>118</b>	<b>44,1</b>	<b>-</b>
Yaoundé	138	87,7	88	45,6	37,7***
Douala	162	86,6	109	42,9	53,7***
Kinshasa	45	57,8	31	41,9	89,6***
Antananarivo	67	86,3	48	43,9	2,1 <sup>n.s.</sup>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs.

Note : l'écart du salaire de réservation correspond au % de revenu en plus demandé par les chômeurs (salaire de réservation) par rapport aux actifs occupés, issu d'une équation de gains horaires minciérienne standard (MCO) en fonction du sexe, du statut migratoire et dans le ménage, du nombre d'années d'études (et nombre d'années d'études au carré) et de l'expérience potentielle.

\*\*\*significatif au seuil de 1 % ; n.s. : non significatif au seuil de 1 %.

À Kinshasa, plus de la moitié des chômeurs n'ont pas répondu à la question.

Taux de change : 1 € = 5 903 FMG ; 1 € = 1 285 Zaire ; 1 € = 656 FCFA.

Cependant, les chômeurs, dans leur grande majorité (75 % d'entre eux), sont prêts à réviser à la baisse leurs exigences salariales, si le chômage venait à perdurer. Finalement, le salaire de réservation, c'est-à-dire le minimum qu'accèperait un chômeur à l'embauche, est estimé à 77 500 FCFA (soit 118 €) en

moyenne dans l'ensemble de la région UEMOA, environ 100 € au Cameroun et 48 € à Madagascar. Le salaire de réservation se situe toujours au-dessus du revenu moyen d'activité, quelle que soit la ville considérée, à l'exception notable d'Antananarivo.

Évidemment, l'explication des disparités du salaire de réservation des chômeurs demanderait à être affinée, en fonction de paramètres tels que l'expérience professionnelle, le niveau de qualification, le sexe, l'âge et le type d'emploi désiré. Ainsi, à caractéristiques identiques (sexe, éducation, expérience potentielle, statut migratoire), les prétentions « incompressibles » (*proxy* du salaire de réservation) des chômeurs sont dans toutes les villes d'Afrique de l'Ouest plus de 70 % supérieures à la rémunération des actifs occupés dans leur emploi principal, et de l'ordre de 40 % à 50 % au Cameroun. Ce résultat met en lumière des aspirations qui ne sont pas en adéquation avec les conditions en vigueur sur le marché du travail. En revanche, à Antananarivo, le salaire de réservation n'est pas significativement différent des revenus du travail effectivement versés, résultat qu'il convient de mettre en rapport avec le faible taux de chômage dans cette métropole. Nous nous garderons d'interpréter les résultats atypiques pour Kinshasa, plus de la moitié des chômeurs n'ayant pas répondu à la question des prétentions salariales.

## La structure et la dynamique des emplois

Dans la première moitié de la décennie 2000 (selon les périodes de référence des enquêtes), on estimait à 6 982 000 le nombre d'actifs occupés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant un emploi. Sur l'ensemble des onze métropoles, 44 % des emplois sont occupés par des femmes (tableau 11). Très minoritaires à Niamey (36 % des emplois), elles sont majoritaires à Lomé et à Cotonou. À l'exception de Dakar et d'Antananarivo, les migrants sont largement majoritaires dans la population active occupée. L'ancienneté moyenne dans l'emploi est de 7 ans. Elle est plus élevée à Niamey, Bamako, Dakar et Kinshasa (entre 7 et 8 ans), reflétant en partie une moyenne d'âge un peu plus forte dans ces trois villes.

Globalement, le taux de salarisation (nombre de salariés rapporté à l'ensemble des actifs occupés), qui constitue un indicateur du degré de formalisation des relations de travail, est de 39 %, mais de moins de 35 % en Afrique de l'Ouest. Conformément aux attentes, les taux de salarisation les plus élevés sont enregistrés à Antananarivo et au Cameroun (un peu plus d'un travailleur sur deux), et, en Afrique de l'Ouest, à Abidjan (40,8 %) et à Dakar (37,5 %), les deux villes les plus prospères de la sous-région.

La pluri-activité est souvent considérée comme une stratégie des ménages et des individus pour accroître leur revenu et compenser leur chute en période de

Tableau 11  
Caractéristiques des personnes exerçant un emploi

Caractéristiques	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
<b>Nb emplois (1 000)</b>	<b>348</b>	<b>311</b>	<b>1 312</b>	<b>369</b>	<b>197</b>	<b>658</b>	<b>371</b>	<b>3 566</b>	<b>630</b>	<b>760</b>	<b>1 477</b>	<b>540</b>
Hommes (%)	46,6	58,1	53,3	55,9	63,6	59,2	47,1	<b>54,4</b>	59,5	59,3	55,1	59,3
Femmes (%)	53,4	41,9	46,7	44,1	36,4	40,8	52,9	<b>45,6</b>	40,5	40,7	44,9	40,7
Migrants (%)	56,0	60,5	73,3	59,2	61,3	42,7	66,5	<b>62,2</b>	77,0	75,2	45,3	28,9
Âge moyen	32,7	32,8	31,4	33,4	34,2	32,8	31,5	<b>32,3</b>	33,0	33,4	39,4	33,4
Nb d'années d'études	5,4	4,3	5,0	4,1	4,7	4,6	5,9	<b>4,9</b>	9,3	8,8	9,2	8,8
Ancienneté (ans)	6,6	6,0	5,4	7,3	8,2	7,4	5,9	<b>6,3</b>	4,3	4,9	8,1	4,9
CSP (%)												
Cadres	8,3	9,1	9,0	10,8	13,8	6,7	4,5	<b>8,5</b>	17,0	9,8	14,9	8,3
Indépendants	57,1	49,5	44,7	62,5	47,2	44,4	60,2	<b>49,9</b>	38,2	41,6	60,3	35,6
Employés, ouvriers	11,3	12,8	17,3	9,8	11,9	17,9	12,3	<b>14,8</b>	23,6	25,0	16,0	32,5
Manœuvres et autres	23,3	28,6	29,0	16,9	27,1	31,0	23,0	<b>26,8</b>	29,2	29,5	8,8	23,6
Taux salarisation (%)	24,7	33,0	40,8	28,0	35,0	37,5	24,0	<b>34,6</b>	51,0	46,5	35,7	53,2
Taux pluriactivité (%)	9,2	6,2	4,9	7,2	7,7	4,3	6,1	<b>5,9</b>	11,6	14,0	6,5	14,0

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

récession. Le taux de pluri-activité est estimé globalement à 8 %. En Afrique de l'Ouest, c'est dans les deux plus grandes villes, Dakar et Abidjan, que le taux de pluri-activité est le plus faible (moins de 5 %), tandis qu'à Cotonou près d'un actif sur dix exerce une activité secondaire. Le maximum est atteint à Antananarivo avec 14 %. On est donc loin de la pluri-activité généralisée invoquée pour caractériser les marchés africains du travail.

Sur l'ensemble des agglomérations, près d'un actif sur deux est à la tête de sa propre unité de production (49 %), comme patron employant des salariés ou à son propre compte. En Afrique de l'Ouest, on peut classer les villes en trois groupes : Bamako, Lomé et Cotonou, où environ six travailleurs sur dix sont indépendants ; Ouagadougou et Niamey, qui se situent dans la moyenne globale (un peu moins de 50 %) ; enfin, Abidjan et Dakar avec seulement 45 % de travailleurs indépendants. En Afrique centrale et à Madagascar, la situation est encore plus contrastée : la proportion varie entre 36 % et 42 % au Cameroun et à Madagascar, et elle atteint 60 % à Kinshasa. La catégorie socio-professionnelle des employés et des ouvriers compte pour un peu plus de 18 % des emplois, reflétant largement le développement du salariat : de 15 % en moyenne en Afrique de l'Ouest et en RDC à environ un quart au Cameroun et jusqu'à un tiers à Madagascar.

La structure par branche des emplois montre un secteur tertiaire (commerce et services) qui prédomine. Il regroupe au moins trois quarts des emplois (tableau 12), sauf à Antananarivo (60 %). Les activités industrielles ne comptent guère plus d'un cinquième des emplois. C'est à Dakar et à Niamey qu'elles pèsent le plus lourd (26 % et 28 % respectivement) mais surtout à Antananarivo (35 %), du fait de la présence d'un secteur dynamique d'entreprises franches (surtout textiles). L'agriculture péri-urbaine reste marginale (3 %), avec un maximum à 5 % (Ouagadougou, Niamey, Kinshasa, Antananarivo).

La répartition par secteur institutionnel des emplois est un bon indicateur synthétique de la structure du marché du travail. C'est évidemment le secteur informel qui occupe la première place : 70 % des actifs occupés y sont employés (76 % en Afrique de l'Ouest). Le secteur privé formel vient en deuxième position avec 17 % des emplois. Enfin, seulement 11 % des actifs occupés travaillent dans le secteur public (8 % dans l'administration et 3 % dans les entreprises publiques et parapubliques). Il convient donc de noter la prédominance massive du secteur privé. La part congrue de l'emploi public, alors même que, du fait de la centralisation, une grande partie de l'administration de chaque pays est concentrée dans la capitale, fait tomber l'idée reçue d'un secteur public hypertrophié.

Cette structure par secteur institutionnel présente de remarquables similitudes entre les villes. En Afrique de l'Ouest, c'est à Abidjan que le secteur privé formel est le plus développé, mais il compte moins de 18 % des emplois ; Dakar venant en deuxième (15 %). Niamey affiche la plus grande concentration d'emplois publics, mais ceux-ci ne comptent que pour 15 % de l'emploi total. Enfin, Cotonou et Lomé constituent les espaces de prédilection du

Tableau 12  
Structure des emplois par secteur institutionnel et par secteur d'activité

Secteur	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
<b>Secteur institutionnel (%)</b>												
Administration publique	6,3	10,4	5,5	7,5	13,5	5,7	5,2	<b>6,6</b>	15,0	4,8	11,9	8,1
Entreprise publique	2,2	2,3	1,1	2,5	1,8	1,8	2,3	<b>1,8</b>	2,3	1,8	5,0	2,6
Entreprise privée formelle	9,9	11,8	17,6	11,4	11,8	15,0	10,5	<b>14,2</b>	23,8	30,7	8,8	34,6
Entreprise informelle	80,3	73,4	74,7	77,5	71,1	76,4	81,0	<b>76,2</b>	57,2	61,9	70,9	53,1
Entreprise associative	1,3	2,1	1,1	1,1	1,8	1,1	1,0	<b>1,2</b>	1,7	0,8	3,4	1,5
<b>Branche d'activité (%)</b>												
Secteur primaire	2,1	4,9	1,6	2,6	5,4	3,1	2,1	<b>2,6</b>	2,5	2,7	5,8	5,0
Industrie	18,0	23,2	19,7	20,0	26,2	28,2	20,5	<b>21,9</b>	18,8	22,5	14,8	34,9
Commerce	37,0	36,4	34,1	41,7	26,3	26,6	38,4	<b>34,0</b>	20,9	27,2	42,3	23,2
Services	42,9	35,5	44,6	35,5	42,1	42,1	39,0	<b>41,5</b>	57,8	47,6	37,1	36,9

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

secteur informel avec plus de 80 % des emplois, mais cette proportion n'est jamais inférieure à 70 % dans les autres villes de l'UEMOA. En Afrique centrale et à Madagascar, les différences sont encore plus marquées, avec d'un côté Kinshasa et ses 71 % d'emplois dans le secteur informel, son secteur privé formel réduit à la portion congrue (9 %, le plus faible des onze métropoles) et ses 17 % d'emplois publics et, de l'autre, les agglomérations camerounaises et malgache, où le secteur informel ne représente « que » de 53 % à 62 % des emplois.

## Le secteur public

Les emplois publics sont naturellement concentrés dans les branches non marchandes. L'emploi industriel représente cependant 25 % des emplois dans les entreprises parapubliques, soit légèrement plus que pour l'ensemble du marché du travail (21 %). En ne s'adjudgeant qu'un peu plus du quart des emplois publics, les femmes y sont moins représentées que sur le marché du travail. Dans l'ensemble des villes, c'est dans le secteur public que l'on observe la plus forte proportion de migrants : 70 % (tableau 13). Les employés du secteur public sont d'une qualification supérieure à l'ensemble de la population active. Le niveau d'instruction des salariés y est de loin le plus élevé : 12 années d'études scolaires réussies en moyenne sur la région. Les employés du secteur public ont en moyenne plus de 10 ans d'ancienneté, contre à peine 6 ans dans les autres secteurs. Une telle longévité dans l'emploi est la conséquence du mode de régulation des carrières (phénomène de l'emploi à vie), mais aussi du gel des embauches qui a surtout pénalisé les plus jeunes.

Tableau 13  
Structure des emplois par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Effectif	Répartition (%)	Âge moyen (années)	Proportion de femmes (%)	Proportion de migrants (%)	Années d'études réussies	Ancienneté dans l'emploi (années)	Proportion d'emplois informels (%)
Administration publique	588 300	8,4	41,7	27,3	69,5	12,3	10,0	8,0
Entreprises publiques	178 600	2,6	44,0	21,9	72,0	11,4	10,9	11,2
Entreprises privées formelles	1 216 700	17,4	34,4	25,8	61,5	9,3	5,3	40,7
Entreprises informelles	4 877 700	69,9	32,8	52,6	58,3	5,4	6,1	97,0
Entreprises associatives	120 200	1,7	36,9	28,8	61,1	9,7	6,6	37,0
<b>Ensemble</b>	<b>6 981 500</b>	<b>100</b>	<b>34,2</b>	<b>44,6</b>	<b>60,2</b>	<b>6,9</b>	<b>6,4</b>	<b>76,5</b>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs.



## Le secteur privé formel

Après le secteur public, le secteur privé formel présente le plus fort taux de salarisation : 86 % dans l'ensemble des villes. Les actifs occupés de ce secteur sont plus nombreux dans les entreprises de moins de 10 personnes que dans celles de plus de 100 personnes, à savoir environ 35 % et 26 % des emplois respectivement. En fait, 21 % des emplois privés formels se trouvent dans des unités d'effectif inférieur à 6 personnes. Ainsi à Bamako, Ouagadougou, Lomé, Niamey Cotonou et Yaoundé, la majorité des emplois privés formels sont exercés dans des établissements employant au plus 20 personnes. En termes de caractéristiques de la main-d'œuvre, la moyenne d'âge (34 ans) est nettement plus faible que dans le secteur public. Après ceux du secteur public, les employés du secteur privé formel sont les mieux formés, avec 9,3 années d'études scolaires réussies en moyenne.

## Le secteur informel

Les activités informelles se ressemblent d'une grande ville à l'autre, aussi bien pour la jeunesse des actifs que pour la branche d'activité, tant pour la taille des unités de production que des taux de salarisation. Ainsi, 90 % des emplois du secteur informel proviennent d'unités de production de moins de 6 personnes et 54 % sont des auto-emplois. Ceci se traduit par le plus faible taux de salarisation de tous les secteurs institutionnels : 17 %.

Dans l'ensemble des onze villes, les trois quarts des emplois du secteur informel se trouvent soit dans le commerce soit dans les services. Les activités commerciales regroupent un emploi du secteur informel sur deux à Bamako, un tiers des emplois pour Niamey et Dakar et 56 % à Kinshasa. Le secteur industriel n'est cependant pas négligeable dans le secteur informel, puisqu'il compte 21 % des emplois de ce secteur, et entre 25 et 32 % à Ouagadougou, Dakar et Niamey. Cependant et paradoxalement, 68 % (et même 78 % en UEMOA) des emplois industriels sont fournis par le secteur informel. Seulement à Antananarivo, le secteur formel est suffisamment développé pour fournir plus de la moitié des emplois industriels (54 %), notamment grâce aux entreprises franches.

Sur l'ensemble des onze agglomérations, environ 20 % des actifs du secteur informel exercent dans un véritable local professionnel. Ils sont au mieux 20 % à Antananarivo et plus du quart à Abidjan et Dakar, mais seulement 9 % à Niamey. Le travail à domicile sans installation particulière concerne 14 % des actifs du secteur informel (20 % à Kinshasa, 18 % à Niamey et 17 % à Cotonou), tandis que 6 % des travailleurs informels exercent à la maison dans un emplacement réservé à cet effet (13 % à Antananarivo et 10 % à Cotonou). Par ailleurs, les travailleurs ambulants sont relativement plus nombreux à Lomé, Cotonou et Bamako (la moyenne des onze agglomérations étant de 11 %).

La main-d'œuvre du secteur informel est jeune : un tiers des actifs ont moins de 25 ans. Avec un niveau d'études moyen de 5,4 ans, plus de 60 % des actifs

informels n'ont pas dépassé l'école primaire (77 % dans les pays de l'UEMOA). Enfin, c'est le secteur le plus féminisé puisque 53 % des actifs du secteur informel sont des femmes. Les villes de Lomé et Cotonou arrivent en tête avec un taux de féminisation des emplois égal à 60 %, contre seulement 41 % pour Niamey. Contrairement à une idée reçue qui met en avant le rôle de la migration pour expliquer la genèse du secteur informel, c'est dans l'informel que la proportion de migrants est la plus faible (un peu plus de un sur deux).

## **L'emploi informel**

Pour clore notre analyse sur l'emploi par secteur institutionnel, le BIT (ILO, 2003) suggère d'élargir l'emploi informel à tous ceux qui ne bénéficient pas d'une couverture sociale. Il inclut deux composantes principales : une grande majorité de la main-d'œuvre du secteur informel (quelques travailleurs peuvent exceptionnellement être couverts dans une démarche individuelle) et les employés non protégés du secteur formel (HERRERA *et al.*, 2012 a). Suivant les recommandations du BIT, nous avons adopté la définition suivante de l'emploi informel : tous les aides familiaux, tous les indépendants du secteur informel et tous les employés sans contrat de travail écrit et qui ne bénéficient pas de protection sociale. Le tableau 14 dresse deux principales conclusions. En premier lieu, l'emploi informel tient une place prépondérante sur les marchés du travail en Afrique subsaharienne. En moyenne, plus de trois travailleurs occupés sur quatre (77 %) relèvent d'emplois informels. Les taux les plus élevés sont observés à Lomé (83 %), Cotonou et Bamako (82 %), et Ouagadougou (81 %), tandis qu'Antananarivo enregistre le taux le plus faible (62 %). En second lieu, l'emploi informel est significatif quel que soit le secteur institutionnel. Comme attendu, presque tous les emplois du secteur informel (97 %) sont des emplois informels. Mais l'emploi informel représente 41 % des emplois du secteur privé formel. Ce ratio est plus élevé qu'à Antananarivo (26 %), Abidjan et Dakar (33 %) et Kinshasa (36 %). Les villes camerounaises partagent une spécificité combinant la plus forte proportion d'emplois du secteur privé formel avec le taux le plus élevé d'emplois informels dans ce même secteur (50 % à Douala et 58 % à Yaoundé). En outre, l'emploi informel concentre aussi 8 % des emplois dans l'administration publique et 11 % au sein des entreprises publiques. Quoi qu'il en soit, le secteur informel demeure le principal pourvoyeur d'emplois informels, avec un taux très important (89 %) révélant ainsi un secteur privé formel atrophie en Afrique subsaharienne comparé à d'autres continents.

## **La répartition de la population active occupée selon la classe d'âge**

Il est intéressant d'analyser la composition de la main-d'œuvre en fonction de l'âge (figure 2). On distingue trois grands groupes qui se partagent la quasi-totalité de la population active occupée : le salariat dans le secteur formel public et privé (27 %), le travail indépendant dans le secteur informel, sous forme de

Tableau 14  
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal par secteur institutionnel (€)

Secteur institutionnel	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Administration publique	137	144	337	136	137	228	126	212	235	198	18	99
Entreprise publique	186	153	390	214	171	205	106	226	400	340	52	107
Entreprise privée formelle	100	112	219	141	121	169	73	170	117	149	34	59
Entreprise informelle	40	31	60	57	44	59	27	50	64	58	17	38
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>108</b>	<b>77</b>	<b>69</b>	<b>89</b>	<b>39</b>	<b>83</b>	<b>111</b>	<b>99</b>	<b>21</b>	<b>52</b>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.  
Y compris les revenus nuls des travailleurs non rémunérés..

Tableau 15  
Ancienneté moyenne dans l'emploi principal par secteur institutionnel (années)

Secteur institutionnel	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Administration publique	9,3	6,9	9,8	10,8	10,1	13,3	11,5	10,2	5,3	8,1	11,4	10,6
Entreprise publique	8,4	8,8	9,8	11,2	12,7	10,7	10,1	10,1	7,2	9,0	13,1	8,2
Entreprise privée formelle	5,5	5,4	5,5	6,7	6,9	7,8	5,9	6,1	3,3	4,6	6,9	5,0
Entreprise informelle	6,4	5,9	5,0	6,9	7,9	6,7	5,5	5,9	4,4	4,8	7,4	7,0
<b>Ensemble</b>	<b>6,6</b>	<b>6,0</b>	<b>5,4</b>	<b>7,3</b>	<b>8,2</b>	<b>7,4</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>	<b>4,3</b>	<b>4,9</b>	<b>8,1</b>	<b>6,6</b>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

travail à compte propre ou comme patron (48 %) et le travail dépendant dans le secteur informel comme salarié, apprenti ou aide familial (22 %), les 3 % restant étant des travailleurs non salariés du secteur formel.

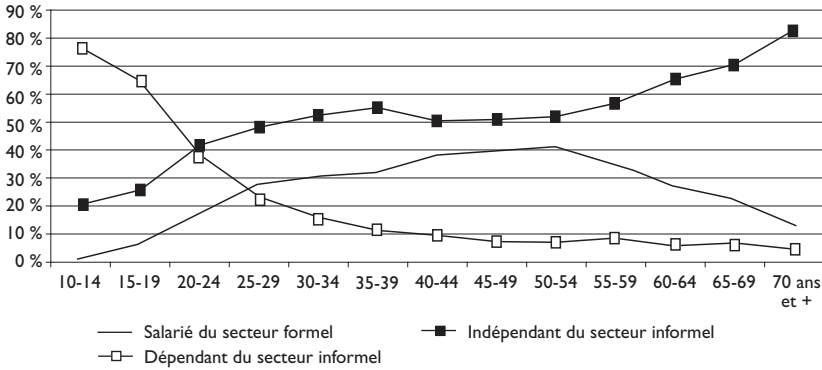


Figure 2  
Répartition des actifs occupés par âge et par type d'emploi de l'ensemble des onze agglomérations.

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Pour l'ensemble des onze agglomérations, trois périodes semblent se succéder. Dans la première, jusqu'à l'âge de 20 ans environ, la majorité des actifs occupés exercent dans le secteur informel (96 % entre 10 et 14 ans, 90 % entre 15 et 20 ans et 80 % entre 20 et 24 ans), principalement comme travailleurs dépendants. La deuxième période voit l'émergence du salariat dans le secteur formel comme mode d'insertion sur le marché du travail qui ne cesse de croître jusqu'à 55 ans, tandis qu'au-delà la troisième période se caractérise par un retour de la main-d'œuvre vers des emplois dans le secteur informel, comme travailleurs indépendants (établissement à son compte), qui représentent jusqu'à 80 % des emplois après 70 ans. Il est tentant d'interpréter ce profil par âge en termes de cycle de vie professionnelle : acquisition d'une première expérience professionnelle informelle, puis intégration dans le secteur formel comme salarié, suivi d'une mise à son compte en fin de vie active avec le capital humain et financier accumulé au cours de l'étape antérieure. En fait, seules des données de panel sur tout le cycle de vie ou des enquêtes rétrospectives (type enquêtes biographiques) permettraient de conforter cette trajectoire triphasée au niveau individuel.

## Les revenus du travail et les conditions d'activités

Le revenu du travail constituant la majeure partie des revenus des individus et des ménages africains, l'analyse de cet indicateur permet d'apprécier non

seulement la qualité des emplois générés par les différents secteurs productifs, mais aussi de mesurer le niveau de vie et l'état de la pauvreté dans les onze métropoles sous revue. L'étude se limite à ce stade à l'analyse des revenus nominaux, réservant pour une étape ultérieure l'étude des revenus réels convertis en parité de pouvoir d'achat. Il convient de souligner que, comme dans toutes les enquêtes auprès des ménages, l'appréhension des revenus est toujours extrêmement délicate (voir Introduction générale). Les résultats ci-dessous doivent donc être interprétés avec précaution. En particulier, il convient d'accorder une plus grande importance aux différences intra-villes qu'aux écarts entre villes ou aux agrégats pour l'ensemble de la région.

### **Les revenus du travail dans l'emploi principal**

Pour l'ensemble des onze métropoles, le revenu d'activité mensuel moyen est estimé à 72 € (y compris les revenus nuls des aides familiaux). Cependant, comme le montre le tableau 14 (p. 79), cette moyenne recouvre de fortes disparités. En Afrique de l'Ouest, ce revenu est évalué à 54 200 FCFA, soit 83 €. Les niveaux les plus élevés sont enregistrés dans les métropoles ivoirienne et sénégalaise avec des revenus respectivement de 71 100 FCFA et 58 200 FCFA (108 et 89 € respectivement), tandis qu'à Lomé le revenu nominal est de loin le plus faible (39 €). En Afrique centrale et à Madagascar, la situation est très contrastée : plus de 100 € au Cameroun (proche de la Côte d'Ivoire), à peine 20 € en RDC et 52 € à Madagascar.

Les actifs occupés du secteur public sont relativement mieux rémunérés que ceux du secteur privé. En effet, un employé d'une entreprise publique ou un fonctionnaire de l'administration touche en moyenne respectivement 163 et 208 €, alors qu'un employé d'une entreprise privée formelle ne bénéficie que d'une rémunération mensuelle de 116 €. Le niveau de revenu le plus faible est enregistré dans le secteur informel, puisque les revenus moyens n'y dépassent pas en moyenne 52 € par mois.

Les rémunérations plus élevées des salariés du secteur public s'expliquent en partie par les caractéristiques de la main-d'œuvre qui y est employée. En effet, les cadres supérieurs et moyens du secteur public représentent 59 % de l'ensemble des emplois publics contre 20 % dans le secteur privé formel. C'est à Bamako que le poids des cadres dans le secteur public est le plus élevé (72 %) ainsi qu'à Abidjan (69 %), tandis qu'à Lomé ils sont relativement moins bien représentés avec 37 % de l'ensemble de la main-d'œuvre de ce secteur.

En outre, l'ancienneté moyenne des employés publics dépasse 10 ans, tandis qu'elle est de l'ordre de 6 ans dans le secteur privé formel (tableau 15 p. 79). Ouagadougou, Douala et surtout Yaoundé constituent cependant une exception puisque l'ancienneté des fonctionnaires est relativement faible et ne dépasse pas 7 ans, 8 ans et un peu plus de 5 ans respectivement.

## La distribution des revenus

Le revenu mensuel moyen varie aussi en fonction de la branche d'activité (tableau 16). Les fonctionnaires se situent toujours en haut de la hiérarchie. Ainsi, à Dakar, les fonctionnaires perçoivent en moyenne 10 fois plus que les « petits commerçants de rue ». Le fonctionnaire habitant à Cotonou gagne 6,8 fois plus que celui qui travaille dans la « confection ». C'est à Bamako que l'écart est le plus faible : le fonctionnaire gagne 3,8 fois plus que le « petit commerçant de rue ». En général, les petits commerçants sont les plus mal payés.

Le salaire minimum mensuel garanti varie de 9 € à Kinshasa à 59 € à Dakar (tableau 17). Même en Afrique de l'Ouest, en dépit de l'appartenance des 7 pays à la zone d'intégration UEMOA, le salaire minimum présente de très fortes disparités : de 39 000 FCFA à Dakar à 13 800 FCFA à Lomé (59 et 21 € respectivement). La proportion de ceux qui gagnent moins que le Smic se situe autour de 50 % en Afrique de l'Ouest : elle varie de 61 % à Ouagadougou à 44 % à Bamako. Elle est plus faible ailleurs : autour de 40 % à Antananarivo et Kinshasa et de 30 % au Cameroun. Ce résultat montre clairement que la législation en vigueur est loin d'être respectée. C'est bien sûr dans le secteur informel que cette part est la plus forte. À l'autre extrémité, environ 10 % des travailleurs perçoivent plus de 4 fois le salaire minimum, quelle que soit la ville considérée, à l'exception de Yaoundé et Douala, où ils sont autour de 20 %, le salaire minimum n'ayant pas été revalorisé de longue date. En conclusion, le salaire minimum ne semble pas être une contrainte, quel que soit le secteur institutionnel considéré. Ce résultat est confirmé par le rapport de la BAD *et al.* (2012) selon lequel « le salaire minimum n'est pas un problème ».

L'analyse de la distribution des revenus du travail peut également être abordée à travers la comparaison des quartiles et du rapport interquartile<sup>1</sup> (tableau 18). Le revenu mensuel médian est très inférieur au revenu moyen, ce qui s'explique en partie par la présence massive des travailleurs non rémunérés. En excluant les non rémunérés, le revenu médian se rapproche du revenu moyen mais lui reste très substantiellement inférieur. Le rapport interquartile montre qu'en moyenne l'individu situé au troisième quart de la distribution perçoit 5 fois plus que celui qui se situe au premier quart. C'est à Bamako et Niamey que ce rapport est le plus élevé (de l'ordre de 6), tandis qu'à Cotonou et Dakar, la distribution est plus écrasée (de l'ordre de 4). Les écarts sont plus prononcés en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique centrale ou à Madagascar.

Si l'on prend en compte ceux qui travaillent sans être rémunérés (revenus nuls), notamment les aides familiaux, les coefficients de Gini sont relativement proches d'une ville à l'autre (tableau 19). En Afrique de l'Ouest, ils varient de 0,58 à Yaoundé et 0,59 à Dakar, à 0,64 à Ouagadougou. Antananarivo se

1. Les quartiles divisent la population en quatre groupes de taille identique par niveau de revenu croissant. Le 1<sup>er</sup> quartile est donc composé des 25 % les moins bien rémunérés, et ainsi jusqu'au 4<sup>e</sup> quartile, regroupant les 25 % les mieux rémunérés. Le rapport interquartile est le ratio entre la valeur du revenu qui sépare le 3<sup>e</sup> du 4<sup>e</sup> quartile et celle qui sépare le 1<sup>er</sup> du 2<sup>e</sup>.

Tableau 16  
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal par secteur d'activité (€)

Secteur d'activité	Afrique de l'Ouest								Afrique centrale			Océan Indien
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Secteur primaire	79	40	123	87	48	97	30	79	42	80	15	24
Industrie	46	48	102	82	47	73	32	73	92	120	23	49
Commerce	46	32	63	59	53	70	28	54	64	63	18	47
Services	69	90	145	96	97	110	54	111	137	110	23	63
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>108</b>	<b>78</b>	<b>69</b>	<b>89</b>	<b>39</b>	<b>83</b>	<b>111</b>	<b>99</b>	<b>21</b>	<b>52</b>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : y compris les revenus nuls des travailleurs non rémunérés.

Tableau 17  
Répartition des revenus d'activité dans l'emploi principal par tranche de salaire minimum

Revenu d'activité	Afrique de l'Ouest								Afrique centrale			Océan Indien
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
<b>Salaire minimum (€)</b>	<b>38</b>	<b>41</b>	<b>55</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>59</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>29</b>
< 1 salaire minimum (%)	54,9	61,3	49,9	43,9	45,3	53,6	49,0	51,1	29,1	31,1	41,0	40,1
> 4 salaires minimums (%)	9,0	9,1	10,6	12,5	13,1	7,4	10,3	10,0	22,3	17,8	11,7	8,1

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : y compris les revenus nuls des travailleurs non rémunérés.

Tableau 18  
Revenu mensuel dans l'emploi principal par quartile et rapport interquartile (€)

Revenu mensuel	Afrique de l'Ouest								Afrique centrale			Océan Indien
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
1 <sup>er</sup> quartile	14	11	23	15	14	22	9	15	30	24	3	17
2 <sup>e</sup> quartile	31	23	55	46	45	46	23	38	55	53	10	42
3 <sup>e</sup> quartile	61	61	112	92	88	92	46	92	122	100	19	68
<b>Revenu mensuel moyen</b>	56	57	108	78	69	89	39	83	111	99	21	52
<b>Rapport interquartile (Q3/Q1)</b>	4,4	5,6	4,9	6,0	6,1	4,1	5,2	6,0	4,0	4,2	5,4	4,0

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs.

Note : y compris les revenus nuls des travailleurs non rémunérés.

Tableau 19  
Indices de Gini des revenus mensuels et revenus des ménages

Indice de Gini	Afrique de l'Ouest								Afrique centrale			Océan Indien
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo	
Revenu individuel de l'emploi principal (y.c. revenus nuls)	0,62	0,64	0,62	0,62	0,61	0,59	0,61	0,58	0,58	0,62	0,53	
Revenu individuel de l'emploi principal (hors revenus nuls)	0,54	0,59	0,58	0,60	0,56	0,54	0,56	0,53	0,53	0,59	0,47	
Revenu d'activité ménages	0,55	0,57	0,58	0,58	0,58	0,54	0,57	0,61	0,55	0,64	0,47	
<b>Revenu total des ménages</b>	0,53	0,56	0,59	0,58	0,59	0,51	0,62	0,55	0,51	0,62	0,46	

Sources : enquêtes 1-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs.



distingue par un niveau d'inégalités structurellement plus faible tout en restant assez élevé (0,53), ce qu'il faut mettre en rapport avec le taux de salarisation (tout particulièrement dans le secteur formel) plus important. En l'absence de mécanismes de régulation efficaces du marché du travail, les inégalités de revenus d'activité sont très fortes dans toutes les grandes villes. Les indices de Gini du revenu des ménages présentent les mêmes amplitudes, suggérant ainsi l'absence de mécanismes de compensation au sein des ménages susceptibles d'atténuer les inégalités individuelles.

### **Les femmes sont moins bien payées et leur situation est plus hétérogène**

Dans l'ensemble, les femmes gagnent en moyenne moitié moins que les hommes (tableau 20). Si l'on raisonne en termes de revenus médians, les femmes sont encore plus mal loties : leur rémunération médiane représente environ un tiers de celle des hommes. Cet écart traduit l'importance des aides familiaux, très massivement féminins. Ces résultats sont très similaires d'une ville à une autre. Mais le classement varie suivant l'indicateur retenu. Si l'on prend la rémunération moyenne, L'Afrique centrale et Madagascar (le rapport homme/femme est de l'ordre de 1,6), ainsi que Dakar et Niamey en Afrique de l'Ouest, apparaissent les plus favorables aux femmes (les hommes ne touchant « que » 1,87 et 1,94 fois plus que les femmes dans ces deux villes), tandis qu'elles sont plus défavorisées à Bamako et Cotonou (2,59 et 2,51 respectivement).

En dehors du déséquilibre à l'encontre des femmes, la seconde caractéristique des revenus du travail en fonction du genre est le poids élevé des inégalités entre femmes, bien supérieur à celles qui caractérisent le revenu des hommes. Une des raisons de cette différence provient du poids des emplois du secteur informel, structurellement plus inégalitaires, et relativement plus nombreux chez les femmes. Sur ce plan, Ouagadougou se démarque pour être à la fois la ville où les inégalités de revenus intra, tant masculins que féminins, sont les plus prononcées et où les écarts entre hommes et femmes (inégalités inter) sont les plus importants.

### **Une hiérarchie des rémunérations toujours respectée**

À secteur institutionnel donné, la hiérarchie des salaires est toujours respectée, des cadres aux manœuvres (tableau 21). Ce sont bien sûr les cadres et les patrons qui gagnent le plus. Ils sont d'ailleurs plutôt mieux payés dans le secteur privé formel que dans le secteur public, sauf à Lomé et à Cotonou. Viennent ensuite les employés et ouvriers, tandis que les manœuvres et autres (apprentis, aides familiaux) ferment la marche.

Au sein du secteur formel, l'hétérogénéité interne est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public. Ainsi, les cadres du secteur privé formel perçoivent en moyenne dans chacune des villes entre deux et trois fois plus que les employés et ouvriers. Le ratio varie de six (à Cotonou, Abidjan, Bamako et

Dakar) à plus de huit (à Ouagadougou, Niamey et Lomé) entre les cadres et les manœuvres. Dans le secteur public, l'inégalité en termes de salaires est moins accentuée puisque le rapport n'est que du simple au double entre les cadres et les employés et ouvriers dans chaque ville, et du simple au quadruple entre les cadres et les manœuvres. Dans l'ensemble, en matière de rémunération, le secteur privé formel traite relativement mieux ses cadres tandis que le secteur public protège mieux ses salariés moins qualifiés.

Le secteur informel confirme sa place de secteur le moins rémunérateur. Cette moyenne s'explique à la fois par une prédominance des catégories les moins qualifiées, mais aussi par le fait qu'à qualification identique les travailleurs du secteur informel perçoivent moins que leurs homologues des autres secteurs (voir chapitre 5). Quant à l'immense masse des travailleurs à compte propre du secteur informel, ils se contentent en moyenne de revenus relativement faibles, puisqu'ils ne représentent même pas la moitié du salaire des employés et ouvriers du secteur formel. Leur rémunération est cependant supérieure au salaire minimum mensuel dans toutes les villes, à l'exception de Ouagadougou.

## **Horaires de travail et sous-emploi**

Mesuré en termes de nombre d'heures de travail effectif, le volume de travail fourni par les travailleurs du secteur privé formel est toujours supérieur à celui déclaré dans le secteur public : par exemple, 48 heures par semaine dans les entreprises privées formelles contre seulement 44 heures dans les entreprises publiques et 42 heures dans l'administration (tableau 22). La charge horaire des travailleurs du secteur informel est également très lourde, avec plus de 47 heures par semaine. Ce secteur n'est donc pas une source d'emplois marginaux et à temps partiel, et il laisse finalement peu de temps à l'exercice d'une activité secondaire. Les actifs occupés de Lomé et de Ouagadougou enregistrent les horaires les plus élevés, avec en moyenne 50 heures par semaine. À Antananarivo et à Dakar, où le nombre d'heures est le plus faible, la charge est tout de même de plus de 43 et 45 heures hebdomadaires respectivement.

Pour l'ensemble des actifs occupés des onze villes, la durée du travail a une distribution très étalée : un actif sur cinq travaille moins de 35 heures par semaine et 41 % plus de 48 heures. C'est évidemment les salariés du secteur formel (public et privé) qui bénéficient le plus du respect des horaires de travail, puisque 70 % exercent entre 35 à 48 heures, seulement 30 % des travailleurs du secteur informel sont concernés. La durée du travail est bien plus longue dans l'informel, puisque 46 % des actifs de ce secteur travaillent au-delà de 48 heures par semaine, contre 29 % dans le secteur formel (public et privé).

### ***Sous-emploi lié à la durée du travail***

Le volume horaire de travail permet de quantifier l'importance du sous-emploi lié à la durée du travail. Ainsi, l'ensemble de ceux qui travaillent moins de 35 heures de manière involontaire représente plus de 1 047 000 personnes, soit 15 % des actifs occupés, et donc un sous-emploi massif (tableau 23). Le taux

Tableau 20  
Revenu mensuel moyen et médian dans l'emploi principal et indices de Gini par sexe

Revenu moyen (€)	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Hommes	83	73	147	106	84	110	55	111	132	122	25	64
Femmes	33	35	64	41	43	59	25	49	81	65	16	39
Revenu médian (€)	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Hommes	50	46	83	57	48	79	31	67	76	75	15	42
Femmes	18	13	29	18	18	28	12	23	46	38	7	25
Indice de Gini	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Hommes	0,57	0,58	0,57	0,58	0,57	0,58	0,57	0,59	0,55	0,54	0,60	0,50
Femmes	0,59	0,67	0,63	0,59	0,63	0,57	0,60	0,63	0,60	0,60	0,63	0,54
<b>Ensemble</b>	<b>0,62</b>	<b>0,64</b>	<b>0,62</b>	<b>0,62</b>	<b>0,61</b>	<b>0,59</b>	<b>0,61</b>	<b>0,63</b>	<b>0,58</b>	<b>0,58</b>	<b>0,62</b>	<b>0,53</b>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : y compris les revenus nuls des travailleurs non rémunérés.

Tableau 21  
Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal par secteur institutionnel et catégorie socio-professionnelle (€)

Secteur institutionnel	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
<b>Secteur public</b>												
Cadre	190	206	417	182	185	308	177	281	311	315	37	153
Employé, ouvrier	98	101	200	96	84	151	80	131	152	157	15	77
Manœuvre et autre	39	47	112	54	48	88	47	64	56	73	14	45
<b>Secteur privé formel</b>												
Cadre, patron	149	263	484	240	248	364	170	351	280	370	48	152
Employé, ouvrier	76	84	140	80	74	134	62	118	83	108	23	50
Manœuvre et autre	27	30	84	42	32	61	20	59	49	67	20	28
<b>Secteur informel</b>												
Patron, cadre	87	90	128	117	156	169	52	115	215	155	25	94
Compte propre	49	35	63	61	50	76	30	56	64	57	15	43
Employé, ouvrier	45	44	83	60	62	68	34	69	55	63	16	38
Manœuvre et autre	6	13	24	17	14	19	9	18	20	23	8	9
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>108</b>	<b>78</b>	<b>69</b>	<b>89</b>	<b>39</b>	<b>83</b>	<b>111</b>	<b>99</b>	<b>21</b>	<b>52</b>

Sources : enquêtes I-2-3, phases I (voir tableau I) ; nos propres calculs. Y compris les revenus nuls des travailleurs non rémunérés.

Tableau 22  
Horaire hebdomadaire moyen dans l'emploi principal par secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Administration publique	41,0	41,4	43,2	40,8	43,2	41,5	49,9	42,7	38,0	39,9	42,6	40,3
Entreprise publique	44,0	46,6	43,5	45,9	43,8	42,7	45,3	44,4	41,7	41,8	44,7	43,0
Entreprise privée formelle	48,0	50,8	46,3	50,2	49,7	44,2	51,2	47,2	50,6	50,0	47,5	47,7
Entreprise informelle	46,8	52,2	48,7	45,3	48,0	46,0	49,6	48,0	49,9	44,3	46,7	40,9
<b>Ensemble</b>	<b>46,5</b>	<b>50,7</b>	<b>47,9</b>	<b>45,6</b>	<b>47,5</b>	<b>45,4</b>	<b>49,7</b>	<b>47,5</b>	<b>48,1</b>	<b>45,9</b>	<b>46,2</b>	<b>43,3</b>

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : Le secteur privé formel regroupe les entreprises privées formelles et associatives.

Tableau 23  
Les différentes formes de sous-emploi (%)

Sous-emploi	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Taux sous-emploi lié à la durée du travail	13,4	10,6	12,6	17,1	16,0	16,2	17,1	14,3	11,8	15,1	17,0	14,7
Taux sous-emploi invisible	61,1	66,5	53,2	45,4	51,1	57,8	55,8	55,2	37,7	36,1	43,8	44,2
<b>Taux sous-emploi global</b>	<b>69,2</b>	<b>73,0</b>	<b>66,4</b>	<b>58,8</b>	<b>64,4</b>	<b>69,4</b>	<b>68,4</b>	<b>67,1</b>	<b>53,9</b>	<b>53,1</b>	<b>60,4</b>	<b>55,3</b>
<b>Taux Neet (10-24 ans)</b>	<b>11,3</b>	<b>22,9</b>	<b>22,2</b>	<b>21,8</b>	<b>34,3</b>	<b>30,5</b>	<b>11,1</b>	<b>22,9</b>	<b>14,2</b>	<b>14,1</b>	<b>21,5</b>	<b>9,8</b>
Femmes	15,0	30,3	28,4	28,8	40,3	39,6	14,5	29,5	18,5	19,3	24,9	11,6
Hommes	7,2	14,9	14,0	14,2	27,1	20,4	7,1	15,3	9,5	8,6	17,7	8,1

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : champ : ensemble des actifs occupés pour les types de sous-emploi lié à la durée du travail et invisible ; ensemble des actifs (occupés et chômeurs) pour le sous-emploi global. Neet : ni en activité professionnelle, ni en cours de scolarité ou en formation.

de sous-emploi lié à la durée du travail est assez homogène d'une ville à une autre, le spectre variant de 10 % à Ouagadougou et Yaoundé à 17 % à Bamako et Lomé et jusqu'à 20 % à Kinshasa. C'est dans le secteur informel que le sous-emploi lié à la durée du travail est le plus élevé, le taux atteignant 16 %. Par contre, les autres secteurs sont relativement épargnés, avec un taux d'environ 11 %.

### *Sous-emploi invisible*

Le sous-emploi lié à la durée du travail ne constitue qu'une modalité à travers laquelle se manifeste le sous-emploi. Ainsi et paradoxalement, l'existence d'horaires de travail excessivement élevés peut, elle aussi, être synonyme de sous-emploi, lorsque cette charge horaire est rendue nécessaire par une productivité du travail anormalement faible. On qualifie cette forme de sous-emploi de « sous-emploi invisible ».

Nous avons retenu comme indicateur de sous-emploi invisible le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins que le salaire horaire minimum. On peut alors estimer le taux de sous-emploi invisible à 48 % de la main-d'œuvre pour l'ensemble des onze villes : il atteint son maximum à Ouagadougou, avec deux tiers de la main-d'œuvre affectée. Même à Bamako, où il sévit avec le moins d'acuité, il reste supérieur à 45 %. En dehors de l'Afrique de l'Ouest, le taux de sous-emploi invisible est plus faible, mais reste de l'ordre de 40 %. Cependant, les comparaisons entre villes doivent être interprétées en termes relatifs, dans la mesure où le salaire minimum en vigueur n'a pas nécessairement le même pouvoir d'achat d'une ville à une autre, pas plus que les politiques salariales ne suivent le même objectif. Le salaire minimum doit donc être considéré plus comme une norme sociale, liée à un contexte national, que comme un référent universel et absolu (minimum physiologique de subsistance par exemple). Encore une fois, c'est dans le secteur informel que cette manifestation du désajustement entre offre et demande de travail est la plus criante. Sur l'ensemble des onze agglomérations, 60 % des informels sont en situation de sous-emploi invisible (deux tiers dans l'UEMOA) contre un peu plus d'un quart des actifs dans le secteur privé formel (28 %), 8 % dans les entreprises publiques et seulement 14 % des fonctionnaires (5 % dans l'UEMOA).

Un autre indicateur du sous-emploi est le taux Neet (personne n'étant ni en activité professionnelle, ni en cours de scolarité ou en formation), qui présente l'avantage de prendre en compte les travailleurs découragés non concernés par les mesures de sous-emploi observées pour les individus qui ont un emploi. Le taux Neet est particulièrement pertinent pour les jeunes. Le tableau 23 montre que le taux Neet pour les jeunes âgés de 10 à 24 ans atteint 23 % en Afrique de l'Ouest (avec des pics de 30 % et 34 % à Dakar et Niamey respectivement) et 22 % à Kinshasa. Ailleurs, il est plus faible mais reste cependant autour de 14 % au Cameroun et 10 % à Madagascar. Les jeunes femmes sont plus affectées, le taux Neet étant deux fois plus élevé que pour leurs homologues masculins, à l'exception de Niamey, Kinshasa et en particulier Antananarivo où les niveaux et les écarts sont les plus bas (3,5 points).

Si les différentes composantes du sous-emploi (chômage, sous-emploi lié à la durée du travail, sous-emploi invisible) sont agrégées pour obtenir un indicateur synthétique de sous-emploi, on obtient un taux de sous-emploi global de 62 % sur l'ensemble des onze grandes villes, soit environ 5 millions de personnes sur près de 8 millions d'actifs. Le sous-emploi global touche près de six actifs sur dix (Bamako) et au pire près des trois quarts d'entre eux (Ouagadougou). Les femmes sont systématiquement plus touchées que les hommes, quelle que soit la forme de sous-emploi considéré (19 % et 12 % pour le sous-emploi lié à la durée du travail ; 38 % et 61 % pour le sous-emploi invisible). Le sous-emploi du facteur travail apparaît donc comme le principal problème que rencontre le marché du travail et, plus généralement, l'économie urbaine de la région (voir chapitre 2).

### **Conditions de travail et prestations des travailleurs dépendants**

La qualité des emplois ne dépend pas seulement des revenus qu'ils procurent ou de la charge horaire qu'ils imposent. Elle met en jeu d'autres caractéristiques, telles que la régularité de l'emploi, la possession de contrat de travail, l'existence de prestations sociales ou de congés payés, le fait d'avoir bénéficié d'une promotion ou d'une formation interne de la part de l'entreprise. Cette section est centrée sur les travailleurs dépendants (employés, apprentis et aides familiaux), puisque les travailleurs indépendants ne sont pas couverts par la législation du travail.

Dans l'ensemble des sept agglomérations, près de neuf emplois sur dix sont permanents. C'est à Niamey que les emplois occasionnels sont les plus fréquents, puisqu'ils représentent 19 % de l'ensemble des emplois. Dans le secteur informel, l'emploi permanent est largement majoritaire (85 %). Donc, la précarité des emplois ne se manifeste pas par la multiplication de « petits boulots » successifs ou d'emplois de courte durée.

En fait, la précarité des emplois se manifeste par la faible contractualisation des relations de travail, et ce quelle que soit l'agglomération considérée. Près des deux tiers des employés n'ont aucun contrat écrit vis-à-vis de leur employeur, et une proportion équivalente ne possède pas de bulletin de paie (tableau 24). Bien sûr, le type de relations de travail est très diversifié selon le secteur institutionnel. Dans le secteur informel, la contractualisation est exceptionnelle : 9 % de travailleurs dépendants ont un contrat écrit et moins de 3 % disposent d'une feuille de paie.

Un autre indicateur de la piètre qualité des emplois est constitué par la faiblesse des prestations sociales : 9,1 % des travailleurs sont affiliés à l'organisme officiel de sécurité sociale, tandis que 3,3 % bénéficient d'une couverture maladie accordée par l'entreprise. Les écarts entre les différents secteurs institutionnels sont encore une fois mis en relief. Un tiers des salariés du secteur public bénéficient d'une couverture sociale et 47 % de congés payés contre respectivement 12 % et 28 % des employés du privé formel. Les travailleurs dépendants du secteur informel semblent être totalement privés de ces avantages. De plus,

Tableau 24  
Conditions de travail des travailleurs dépendants (%)

Conditions de travail	Afrique de l'Ouest							Afrique centrale			Océan Indien	
	Cotonou	Ouagadougou	Abidjan	Bamako	Niamey	Dakar	Lomé	Total	Yaoundé	Douala	Kinshasa	Antananarivo
Emploi permanent	92,5	87,0	92,0	82,6	81,4	84,6	84,7	88,2	91,8	86,9	87,8	90,8
Bulletin de paie	31,5	32,3	31,4	39,9	36,1	32,8	25,0	32,2	37,6	33,8	52,1	53,8
Contrat	36,7	33,5	34,6	38,3	37,9	32,9	37,0	35,0	42,6	36,2	65,2	54,5
Sécurité sociale	7,8	14,9	6,5	18,7	15,2	7,7	7,0	9,1	6,0	8,4	5,8	44,3
Service médical	3,6	4,6	2,9	2,5	5,0	3,7	1,6	3,3	5,1	4,1	5,2	41,8
Congés payés	16,1	23,2	19,3	22,8	13,1	7,9	11,0	16,3	17,2	11,7	7,3	44,7
Formation entreprise	11,3	20,4	11,9	15,6	21,0	11,1	16,3	13,6	17,0	22,2	31,0	17,4
Promotion d'entreprise	5,7	18,0	9,1	3,5	15,5	11,1	13,8	10,4	13,7	12,1	22,0	7,2
Syndiqués	7,2	7,9	15,5	15,0	16,6	10,0	13,2	12,8	6,9	9,6	14,8	8,1

Sources : enquêtes 1-2-3, phases 1 (voir tableau 1) ; nos propres calculs.



comme les indépendants constituent la majorité des actifs du secteur informel, ceci accroît encore l'écart entre les deux secteurs. D'un point de vue général, les prestations sociales et autres avantages (indemnités diverses, sécurité de l'emploi, etc.) sont plus fréquentes pour les catégories socio-professionnelles les mieux rémunérées. Elles viennent donc accentuer les différences de qualité entre les emplois (voir chapitre 4).

Enfin, le taux de syndicalisation moyen reste faible parmi les travailleurs dépendants. Il atteint 13 % en moyenne en Afrique de l'Ouest et fluctue entre 7 % à Cotonou à 17 % à Niamey. Il est du même ordre de grandeur à Kinshasa (14 %), alors que moins d'un travailleur sur dix est syndiqué au Cameroun et à Antananarivo. Les syndicats sont plus répandus dans le secteur public : environ un tiers des salariés en sont adhérents, contre d'un dixième (Afrique centrale) à un cinquième (Afrique de l'Ouest) dans le secteur privé formel et moins de 2 % dans le secteur informel.

## Mobilité et perspectives d'emplois

La phase 1 de l'enquête 1-2-3 permet d'aller au-delà de l'identification de la structure actuelle du marché du travail dans un sens rétrospectif (voir chapitre 8 sur la mobilité intergénérationnelle) et prospectif. En particulier, elle donne des éléments pour quantifier le degré d'adéquation entre emplois exercés et types d'emplois désirés.

Le degré de satisfaction des actifs occupés par rapport à l'emploi qu'ils exercent ou le type d'emplois recherchés par les inactifs ou les chômeurs qui veulent s'insérer sur le marché du travail méritent une attention particulière, compte tenu de l'importance fondamentale des anticipations des agents sur la dynamique économique globale. Plus spécifiquement, la nature des désajustements entre emplois proposés et emplois désirés donne une mesure des rigidités potentielles sur le marché du travail, pouvant jouer sur le taux d'activité, le chômage ou les rémunérations. Les analyses portent sur les jeunes de 15 à 24 ans, dans la mesure où cette classe d'âge constitue l'immense majorité de ceux qui viennent ou vont entrer sur le marché du travail au cours des prochaines années.

L'ensemble des onze villes compte 4 614 000 jeunes de 15 ans à 24 ans, dont 2 737 000 sont inactifs, 1 535 000 exercent un emploi et 341 000 sont au chômage. Ils sont donc particulièrement vulnérables, puisque leur taux de chômage atteint 18 %.

Chez ceux qui ont un emploi, 38 % se déclarent satisfaits du poste qu'ils occupent et ne comptent pas en rechercher un autre dans un avenir proche. Mais en contrepartie, ils sont 52 % à désirer obtenir un nouvel emploi, soit pour la

grande majorité en changeant d'entreprise (41 %), soit par des mécanismes de promotion interne au sein de l'établissement dans lequel ils travaillent.

Le fort niveau d'insatisfaction par rapport à l'emploi exercé décroît avec l'âge, puisqu'il passe de 52 % chez les jeunes à 44 % dans la tranche d'âge 30-39 ans et à 14 % pour ceux qui ont 60 ans ou plus. Ce phénomène doit être interprété comme la conjonction de deux facteurs. D'une part, il faut y voir l'effet « normal » du cycle de vie, où l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'emploi doivent permettre aux jeunes d'accéder à des emplois de meilleure qualité. Mais, d'autre part, on ne peut exclure le fait que la conjoncture difficile du marché du travail bloque l'accession des jeunes à des emplois correspondant à leur qualification (voir chapitre 3).

Les jeunes fonctionnaires sont dans l'ensemble plus désireux de garder leur emploi que ceux qui exercent dans le secteur informel, avec respectivement 59 % et 37 % de satisfaits dans leur emploi actuel. De façon surprenante, cette différence s'estompe en Afrique de l'Ouest (34 % et 35 % respectivement). En revanche, parmi ceux qui désirent changer d'emploi, les jeunes fonctionnaires sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les jeunes informels à vouloir faire jouer la promotion interne dans l'institution qui les a embauchés. Ceci traduit le fait que les marchés internes du travail ne sont opératoires que sur le marché primaire et, tout spécifiquement, dans le secteur public où la promotion à l'ancienneté est la règle.

Le niveau d'insatisfaction est aussi corrélé négativement avec la rémunération perçue. Ainsi par exemple en Afrique de l'Ouest, les jeunes « satisfaits » touchent en moyenne 23 000 FCFA par mois (35 €), alors que ceux qui veulent changer ne gagnent que 18 000 FCFA (27 €), et ceux qui réclament une promotion se trouvent dans une position intermédiaire avec 19 000 FCFA (29 €). Cette hiérarchie naturelle se retrouve quel que soit le secteur institutionnel, la catégorie socio-professionnelle ou la ville considérée. Ce trait se retrouve également hors Afrique de l'Ouest, à la différence que ceux qui souhaitent une promotion gagnent plus que ceux qui veulent garder leur emploi. Ceci s'explique par le fait que les perspectives de promotion sont essentiellement circonscrites aux emplois les mieux rémunérés (secteur public, cadres, etc.).

Lorsqu'on interroge les jeunes sur leurs projets professionnels, on note un désajustement très profond entre leurs préférences et les opportunités réelles d'emplois. Le secteur public (administration et entreprises publiques), qui n'a pratiquement pas créé de postes au cours des deux années précédant l'enquête (moins de 4 % des nouveaux emplois), attire 27 % des souhaits des jeunes (tableau 25). Parallèlement, le secteur informel, principal pourvoyeur d'emplois deux ans avant l'enquête, attire une part beaucoup plus faible de ces derniers. En Afrique de l'Ouest, les chiffres sont de 82 % d'emplois créés pour 48 % d'emplois souhaités. Ces résultats sont communs à toutes les agglomérations, même si le degré d'irréalisme des aspirations fluctue sensiblement. De ce point de vue, les jeunes Abidjanais sont ceux qui tiennent le moins compte de la situation en vigueur. Moins de 10 000 postes de fonctionnaires ont été pourvus

Tableau 25  
Type d'emplois désirés par les jeunes

Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Cotonou		Ouagadougou		Abidjan		Bamako	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	26,7	3,2	32,8	8,1	22,8	1,8	32,7	3,0
Entreprises publiques	7,2	1,9	4,6	1,2	3,5	0,2	6,0	1,2
Secteur privé formel	18,3	12,8	20,2	15,2	25,8	15,6	15,9	9,7
Secteur informel	47,8	82,1	42,4	75,5	47,9	82,4	45,4	86,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Niamey		Dakar		Lomé		Ensemble	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	28,1	11,3	13,0	2,8	8,7	1,5	22,4	3,0
Entreprises publiques	4,8	1,0	2,9	1,3	11,4	1,2	4,8	0,8
Secteur privé formel	19,8	14,4	33,0	17,1	23,5	10,5	24,4	14,5
Secteur informel	47,5	73,3	51,0	78,8	56,4	86,8	48,4	81,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Emplois désirés par les jeunes et emplois créés les deux dernières années (en %)	Yaoundé		Douala		Kinshasa		Antananarivo	
	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés	Emplois désirés	Emplois créés
Administration publique	16,7	11,6	21,6	2,5	10,2	4,9	22,7	3,3
Entreprises publiques	4,2	1,5	7,7	1,2	12,7	3,0	6,8	1,4
Secteur privé formel	23,1	28,8	31,3	32,1	43,5	14,3	47,8	44,2
Secteur informel	56,0	58,1	39,4	64,3	33,6	77,8	22,7	51,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : enquêtes 1-2-33, phases I (voir tableau 1) ; nos propres calculs.

Note : pour le calcul des emplois créés et pour tenir compte des différentes dates d'enquête selon les agglomérations, les deux dernières années concernent 2000 et 2001 pour Cotonou, Lomé, Bamako et Antananarivo, les années 2001 et 2002 pour Abidjan, Dakar, Niamey et Ouagadougou et les années 2004 et 2005 pour Douala, Yaoundé et Kinshasa.

à Abidjan en 2001-2002, ce qui n'empêchait pourtant pas 140 000 jeunes de rêver d'en obtenir un. Sur ce plan, les jeunes de Niamey ont un peu plus les pieds sur terre, puisqu'aux 27 000 souhaits d'entrer dans la fonction publique correspondent un peu plus de 5 000 recrutements. Dans ce contexte général, Yaoundé apparaît comme une notable exception, les aspirations étant globalement en phase avec les créations de postes.

L'analyse en termes de catégories socio-professionnelles confirme « l'irréalisme » des jeunes. Ainsi en Afrique de l'Ouest, près de 35 % se voient cadres, contre seulement 5 % de postes offerts par le marché. La situation est similaire à Douala, Kinshasa et Antananarivo, Yaoundé présentant des profils similaires

entre emplois désirés et emplois créés. Les emplois de manœuvres, aides familiaux ou apprentis, que les jeunes semblent bouder, puisque seulement 7 % les appellent de leurs vœux, constituent pourtant de 30 % à 40 % des emplois créés.

Ces résultats montrent que les nouvelles générations vont au devant de sévères désillusions, qui, si elles ne sont pas corrigées, sont porteuses de tensions sociales majeures<sup>2</sup>. Ces ajustements doivent prendre deux directions. D'une part, il convient de faire comprendre aux jeunes que le salariat n'est pas l'horizon indépassable d'une trajectoire professionnelle réussie, et que le lien entre formation universitaire et emploi public est définitivement révolu. De ce point de vue, l'école devrait les préparer à envisager l'éventualité de se mettre à leur compte, en orientant plus le cursus vers la formation professionnelle, afin qu'ils puissent le faire dans les meilleures conditions possibles.

D'autre part, il est nécessaire de remettre en question le mode actuel de gestion des emplois formels, plus particulièrement dans le secteur public dont les jeunes sont injustement exclus par la politique indifférenciée de gel des embauches, mode de gestion qui s'est poursuivi au cours de la décennie 2000 et a encore été accentué avec la crise financière internationale de 2008-2009 (voir conclusion générale). Un mode plus équitable de partage de ce type d'emplois doit être promu, en favorisant par exemple les départs volontaires ou les retraites anticipées au profit des jeunes générations plus diplômées et motivées (voir par exemple ILO, 2010 a).

2. Cette interpellation qui se base sur des données vieilles de cinq à dix ans selon les enquêtes (et que nous avons déjà formulée il y a près de deux décennies pour le cas du Cameroun ; Berthelier et Roubaud 1993), ne s'est toujours pas concrétisée en Afrique Sub-saharienne. Néanmoins, les printemps arabes (en commençant avec le cas emblématique de la Tunisie) en 2011 montrent que les risques sont bien réels.

Éditeurs scientifiques

Philippe De Vreyer François Roubaud

# Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne



# Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne

*Éditeurs scientifiques*

Philippe DE VREYER, François ROUBAUD

**IRD Éditions**

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

**AFD**

AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2013

*La version anglaise de cet ouvrage est publiée dans la série « Africa Development Forum », dirigée par l'Agence française de développement et la Banque mondiale. Créée en 2009, cette collection pluridisciplinaire est consacrée aux grands enjeux sociaux et économiques du développement en Afrique subsaharienne.*

*Pour plus d'informations : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2150>*

### **Coordination et préparation éditoriale**

Catherine Plasse

### **Mise en page**

Desk (53)

### **Maquette de couverture et réfection des illustrations**

Michelle Saint-Léger

### **Maquette intérieure**

Pierre Lopez

### **Illustration de couverture**

Michelle Saint-Léger

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD/AFD, 2013

ISBN : 978-2-7099-1736-0